

530

Huitième année, N° 28

Bibliothèque de l'Université
de Liège — Bibliothèque

Publication hebdomadaire

Un an : 47,50 frs ; six mois : 25 frs

Le numéro : 2,00 frs

10 OCT 1928

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!

FONDÉE LE 25 MARS 1921

sous les auspices de

Son Eminence le Cardinal **MERCIER**

Directeur : L'ABBÉ R.-G. VAN DEN HOUT

Sommaire du vendredi 5 octobre 1928

Le nombre-force
 Une œuvre belge de réparation
 L'Angleterre dans dix ans
 Le premier épanouissement des libertés religieuses en Belgique
 Une apologie moderne
 Le métabolisme basal
 Au cœur du fascisme
 Les fouilles de Ur
 Le visage de l'automne
 A propos des Chartreux
 Les élections présidentielles aux États-Unis
 Vers l'apaisement au Mexique?

Benito Mussolini
 Firmin van den Bosch
 Hilaire Belloc
 E. de Moreau, S. J.
 Lucien Cerfaux
 Dr Borremans-Ponthière
 Louis Picard
 Gonzague Ryckmans
 Adolphe Hardy
 Paul Halfants
 Vicomte Ch. du Bus de Warnaffe
 Giovanni Hoyois

Les idées et les faits : Chronique des idées : Nos institutions représentatives, Mgr J. Schryngens. — France.

Bruxelles : 11, boulevard Bischoffsheim

Tél. : 220.50. Compte chèque postal : 489.16.

CAISSE GÉNÉRALE de REPORTS et de DÉPÔTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : BRUXELLES, rue des Colonies, 11

Capital et Réserves : 355.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
Comptes de Chèques et de Quinzaine
(taux variable)

-- Dépôts de Titres et de Valeurs --
Lettres de Crédit -- Prêts sur Titres
Coffres-Forts

Bureaux de Quartier :

Rue du Midi, 8, Bruxelles;
Rue de l'Autonomie, 2, Anderlecht;
Parvis St-Gilles, St-Gilles;
Place Saintelette, 26, Molenbeek;

Rue des Tongres, 60-62, Etterbeek;
Place Liedts, 18, Schaerbeek;
Rue du Bailly, 79, Ixelles.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Société anonyme fondée par arrêté royal du 29 août 1822

3, Montagne du Parc BRUXELLES

FONDS SOCIAL :

Capital . . . fr. 400 000 000.—

Réserves . . . fr. 504,657,742.94

Total . . . fr. 904,657,742.94

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Le service d'agence de la Société Générale de Belgique est assuré en province par ses banques patronnées et leurs agences dans plus de 375 villes et localités importantes du pays.

VOLKSBANK VAN LEUVEN

(Banque Populaire de Louvain)

Rue de la Monnaie, 9 LOUVAIN

Capital : 30.000.000 francs.

Réserves : 7.300.000 francs.

19 SUCCURSALES ET AGENCES

Toutes opérations de banque, de bourse et de change
aux meilleures conditions

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CREDIT ANVERSOIS

SOCIÉTÉ ANONYME



SIEGES :

ANVERS : 36, Courte rue de l'Hôpital

BRUXELLES : 30, Avenue des Arts

175 Succursales et Agences en Belgique

FILIALES :

à PARIS

20, rue de la Paix

à LUXEMBOURG

55, boulevard Royal



Banque - Bourse - Change

SOMMAIRE

Le nombre-force
 Une œuvre belge de réparation
 L'Angleterre dans dix ans
 Le premier épanouissement des libertés religieuses en Belgique
 Une apologie moderne
 Le métabolisme basal
 Au cœur du fascisme
 Les fouilles de Ur
 Le visage de l'automne
 A propos des « Chartreux »
 Les élections présidentielles aux États-Unis
 Vers l'apaisement au Mexique ?

Benito Mussolini
 Firmin van den Bosch
 Hilaire Belloc
 E. de Moreau S. J.
 Lucien Cerfaux
 Dr Borremans-Ponthière
 Louis Picard
 Gonzague Ryckmans
 Adolphe Hardy
 Paul Halfants
 V^o Ch. du Bus de Warnaffe
 Giovanni Hoyois

Les idées et les faits : Chronique des idées : Nos institutions représentatives, Mgr J. Schyrgens. — France.

♦ Encore et toujours la question flamande!

C'est à 800 kilomètres de Bruxelles que nous avons suivi les débats à la Chambre et dans la presse, sur l'emploi des langues à l'armée et sur l'amnistie.

Et la splendeur du temps, le merveilleux éclat d'un été qui se prolongeait, l'infinie douceur d'un ciel méditerranéen, ne parvenaient pas à dissiper l'angoisse qui devrait étreindre tout cœur vraiment patriote devant cette ignorance et cette incompréhension qui, malgré tous les efforts, forment toujours le fond de la question flamande.

Laissons là l'examen des solutions concrètes proposées aux deux problèmes en discussion, encore est-il bon de ne pas perdre de vue qu'il ne s'agit pour l'un que d'imposer la connaissance du flamand aux futurs officiers décidés à consacrer leur vie au métier des armes et qui donc acceptent de se soumettre à l'indispensable formation préalable. Or, qui oserait prétendre que la valeur d'une armée ne dépend pas au moins autant de son moral (rapports des chefs et des soldats et donc connaissance par les chefs de la langue des soldats) que de son équipement et de son entraînement (connaissance de la tactique, de la stratégie et de la meilleure utilisation des machines de guerre)?

Pour l'autre problème, celui de l'amnistie, il concerne, en fait, un seul prisonnier, Borms, et 161 contumaces, dont une cinquantaine de membres de l'ancien Conseil des Flandres. Tous traîtres et criminels, c'est entendu, aussi n'est-ce pas le sort de ces malheureux qui fait l'importance du problème de l'amnistie, mais la place que les extrémistes ont réussi à faire prendre par l'amnistie dans la vie politique du peuple flamand. Les extrémistes et... ceux qui n'ont rien su prévoir. Car, si on avait coupé l'herbe sous les pieds des pêcheurs en eau trouble en gracieux plus tôt ces quelques misérables...

Donc, passons sur les problèmes en discussion parce que la mentalité qui se révèle chaque fois qu'est soulevée la question des langues est autrement grave et inquiétante que la portée précise des points concrets agités.

Comment ne pas nourrir les plus grandes appréhensions au sujet de l'avenir de la Patrie, quand on voit des organes d'Union nationale (!) autoriser « un ami » à exposer cette thèse aussi absurde que ridicule qu'il n'y a en Belgique qu'une seule langue littéraire, le français, tout le reste n'étant que des dialectes et du patois!... Et « qu'au-dessus de nos dialectes populaires, d'une étonnante variété, la langue française donne à la Belgique son unité linguistique et morale qui a permis, en 1830, de l'ériger en nation ». Le français « est la langue des affaires, de la science, à Anvers comme à Bruxelles, à Arlon comme à Liège, ... »

Comment est-il possible d'ignorer à ce point la réalité belge? Que les grandes enquêtes de la Nation Belge s'occupent donc bien vite de la situation en Flandre! Que l'organe d'Union nationale charge un observateur intelligent, impartial, objectif, et connaissant parfaitement le flamand, de mener en pays flamand une enquête approfondie. Et que la Nation Belge fasse connaître à son public de patriotes excellents mais trop souvent d'une ignorance déplorable en la matière, les résultats de ce que son « envoyé spécial » aura vu et entendu. Voilà qui ferait de l'excellente besogne d'Union nationale!

Et qu'on cesse surtout de répéter aux Wallons et aux Bruxellois que le mouvement flamand vise à l'égalité des langues (ce qui n'a aucun sens), ou se propose d'obliger les Wallons à apprendre le flamand (ce qui n'est jamais venu à l'idée d'aucun homme sensé). Comme l'a très clairement dit M. Renkin à la Chambre, il s'agit

uniquement d'accorder, en matière linguistique et dans leurs rapports avec l'administration, l'égalité en droit et en fait, aux Belges qui parlent flamand et aux Belges qui parlent français.

Écrire en 1928 que

« puisque les Flamands savent le français, puisqu'il est utile, nécessaire pour eux qu'ils l'apprennent — et ils l'apprennent d'ailleurs de plus en plus — pourquoi n'a-t-on pas maintenu un système qui consacrait dans la loi, l'administration et l'armée, cette supériorité pratique du français sur le flamand? Ah! nous n'avons pas peur de le dire. C'était la seule solution logique pourtant, la seule aussi qui pût maintenir intact le bloc de notre unité nationale. La première loi linguistique a été comme un coin enfoncé dans ce bloc, que chaque des lois sur l'emploi des langues n'a fait qu'enfoncer davantage, et chaque réforme en faveur du flamand nous a conduit un peu plus près de cette séparation administrative que tous les bons esprits redoutent cependant comme une catastrophe. Après quoi nous reconnaissons volontiers que sans doute, il n'y avait pas moyen de faire autrement et qu'il fallait tenir compte, coûte que coûte, des aspirations légitimes des Flamands... »

Écrire cela est aussi vain et aussi stérile que de déplorer que le latin ne soit plus la langue de l'élite intellectuelle...

Non, il n'y avait pas moyen de faire autrement et plus rien ne pourra arrêter la conquête de l'égalité dont parlait M. Renkin, égalité parfaitement raisonnable et juste d'ailleurs.

Et il ne s'agit pas de dispositions légales. Il ne s'agit même pas avant tout de dispositions légales. Il s'agit d'une mentalité, d'une atmosphère. Le fond, la gravité de la question flamande c'est que trop de non-Flamands, et une infime minorité de Flamands, consciemment ou inconsciemment, ont du dédain — ou pour le dire en termes plus modérés, n'ont aucune sympathie vraie et vivante — pour la langue flamande et pour la culture flamande. Voilà ce qui frappe vivement l'observateur étranger. Un Suisse éminent nous confiait un jour son étonnement de constater, qu'alors que chez lui, et bien que les Suisses allemanniques soient l'écrasante majorité, une profonde estime et sympathie réciproques, présidaient aux relations des trois groupes ethniques, en Belgique ajoutait-il, je sens chez d'excellents Belges d'expression française une surprenante mésestime de ce que j'appellerai la « flammantité » de leurs compatriotes flamands...

Voilà bien le point névralgique...
 Le seul remède, c'est de dire et de répéter sans cesse que plus la Flandre sera flamande plus elle sera Belge, et plus la Belgique sera forte, unie et prospère.

Un ministre français nous demandait un jour : « le flamand est une langue formée, avec une grammaire complète? » — « Oui... »
 « Avec une littérature? » — « Oui... »
 « Un enseignement complet peut-il se donner en flamand, depuis l'école primaire jusqu'à l'université? » — « Oui, voyez la Hollande. » — « Oh! alors, le mouvement est irrésistible et il ira jusqu'au bout... »

C'est l'évidence même. Le mouvement flamand ne diminuera en rien ni la connaissance du français ni le rayonnement de la culture française en Flandre, mais il sera que le peuple flamand sera plus adéquatement formé, épanoui, cultivé, au grand profit de la collectivité belge.

La sympathie! L'estime! Si demain tous ceux que le mot « flammant » — quand ce n'est pas le mot flamand! — fait bondir pouvaient témoigner à leurs compatriotes flamands cette sympathie et cette estime, si demain les lois linguistiques existantes — très généralement boycottées et sabotées, il faut bien le reconnaître — étaient appliquées dans un large esprit de concorde nationale et de fraternisation patriotique, il n'y aurait plus chez nous de question linguistique...

Le nombre-force

La démonstration que le Bavaïrois Richard Korherr a faite dans son livre : *Diminution des naissances, mort des peuples*, est irréfutable.

Pour une première période, la régression des naissances peut apporter un accroissement de puissance, mais ensuite elle conduit à la mort. Le processus de cette maladie des peuples a été bien décrit par l'auteur. Le nom de la maladie est urbanisme et métropolisme. Première phase : augmentation pathologique. La cité croît, merveilleusement, non certes par énergie propre, mais par apport de l'extérieur. Plus la cité s'accroît, plus se gonfle la métropole, et plus elle devient inféconde. La stérilité progressive des citoyens est en rapport direct avec l'augmentation, d'une rapidité monstrueuse de la cité. Berlin, qui, en un siècle, a passé de 400,000 habitants à plus de 4 millions, est aujourd'hui la ville la plus stérile du monde. C'est elle qui possède le record du plus petit quotient de natalité. La diminution des morts n'y compense plus celle des naissances. La métropole grandit, cependant, attirant à elle la population des campagnes. Mais celle-ci, à peine incorporée à la ville, devient, comme la population citadine dans laquelle elle s'est confondue, inféconde. Les champs sont désertés. Mais lorsque le désert a étendu au long et au large ses plaines abandonnées et brûlées, alors, la métropole est prise à la gorge. Ni son commerce, ni son industrie, ni son océan de pierre et de béton armé ne peuvent rétablir l'équilibre rompu irrémédiablement : c'est la catastrophe.

La cité meurt et la nation, sans la sève vitale de la jeunesse et des nouvelles générations, ne peut plus résister — composée qu'elle est d'une race vieillie et affaiblie — à un peuple plus jeune qui se presse aux frontières abandonnées. C'est de l'histoire vécue. C'est de l'histoire que l'on peut revivre encore. Et cette déchéance peut frapper non seulement les villes et les nations, mais, dans un ordre de grandeur infiniment supérieur, toute la race blanche, la race occidentale, peut être submergée par les races de couleur, qui se multiplient selon un rythme inconnu à la nôtre.

Les noirs et les jaunes sont à nos portes. Non seulement leur fécondité doit nous préoccuper, mais encore la conscience qu'ils ont de leur avenir dans le monde. Les noirs des États-Unis sont 14 millions — un sixième de la population totale — et ils ne cessent d'augmenter; un quartier de New-York est peuplé entièrement de nègres. La Chine a 400 millions d'habitants. La Russie en compte 140 millions et son quotient de natalité est le plus haut qui soit. Ceux qui voient un peu plus loin que l'événement du jour sont inquiets.

Dans la nation la plus industrielle et la plus commerciale de l'Europe, la Grande-Bretagne, les publicistes et les hommes d'État prêchent le retour à la terre. Mais comment décider, ne fût-ce qu'un petit nombre des millions de Londoniens entassés dans leur métropole, à reprendre le chemin des campagnes? Est-ce un chemin que l'on fait en ce sens? Le ministère de l'Agriculture répond à cette question par un rapport pessimiste. Durant les derniers vingt mois, la terre cultivée a diminué de quatre-vingt mille hectares, ce qui signifie une diminution de deux cent mille quintaux de grain d'une récolte déjà très maigre et que l'on évalue à un million deux cent mille quintaux.

Londres croît, mais le désert se fait dans les campagnes. On sait qu'en 1927, l'Angleterre a dépassé la France et l'Allemagne sur le chemin de la dénatalité. Dans les plaines magnifiques et fécondes de la France, le désert gagne également — jeu de mots ironique et tragique — du terrain parce que l'urbanisme stérile

a dépeuplé, pour se nourrir, les villages et les hameaux. Voici un vrai cri d'angoisse lancé récemment par Joseph Barthélémy, membre de l'Institut de France : « Nous savons qu'il y a aujourd'hui en France plus de deux fois autant d'étrangers qu'avant la guerre : un million en 1911, deux millions et demi en 1926, ce qui représente 6 % de la population totale. Sur cent habitants de France, il y en a six qui ne sont pas Français. C'est une proportion impressionnante ». Il n'y a donc pas assez de Français pour cultiver la terre de France. La France a trop de terre pour les bras de ses travailleurs. L'Italie, elle, a trop de bras pour la terre qu'elle possède. Que vaut-il mieux? Le choix est entré la jeunesse, la vitalité, la fécondité d'une part et de l'autre l'âge mûr, l'âge trop mûr qui annonce la sénilité.

La Belgique et la Suisse se préoccupent du niveau de leur dénatalité, qui a dépassé, en certaines régions, celui de la France, L'anxiété se propage. Ah! elle est fautive la doctrine de Malthus, elle est fautive la thèse imbécile que la qualité sup, lée à la quantité et que population inférieure signifie bien-être supérieur. Le niveau de vie des quarante-deux millions d'Italiens d'aujourd'hui est grandement supérieur à celui des vingt-sept millions de 1871 et des dix-huit millions de 1816. Mais, précisément, le bien-être semble diminuer la fécondité.

Le volume de Korherr a fait table rase de ces faussetés pseudo-scientifiques et autres de même acabit. Il faut relever cependant quelques erreurs dans lesquelles il est tombé à propos de l'Italie lorsqu'il affirme, par exemple, que les campagnes du Piémont, de la Lombardie, de la Toscane, de la Romagne et de la Sicile sont tout particulièrement en décadence démographique, et que les nègres envahissent la Sicile tandis que les Siciliens ont passé en masses compactes et nombreuses sur les côtes de l'Afrique romaine.

En 1926, j'ai réfuté l'opinion courante d'une exubérante natalité italienne. La vérité est autre et elle est triste. En Italie également, les naissances diminuent. L'Italie souffre aussi du mal commun aux autres nations européennes. Et le développement de la maladie n'y est pas bénin.

Le coefficient supérieur de natalité, l'Italie l'a connu durant les années 1881-1885 : 38 naissances pour 1,000 habitants. Après commença la descente lente, mais continue. Les phases de cette descente sont visibles dans les tableaux du *Bulletin de l'Institut central de statistique*. En 1915, au moment de l'entrée en guerre, le coefficient n'est déjà plus que de 30,5 ‰. En trente années environ, nous avons perdu huit points. Durant la même période, le quotient de mortalité baisse de 27 à 20 pour 1,000. C'est-à-dire que cette seconde baisse n'arrive pas à compenser la première. Les années de guerre et l'année 1919 ne peuvent pas nous apprendre grand-chose. En 1920, le quotient de natalité remonte à 31,8 pour 1,000. Avec une mortalité de 18,8 pour 1,000, cela nous donne un excédent de natalité de 13,1 pour 1,000, le plus haut qui ait été enregistré depuis 1870. Mais après cette pointe, commence le mouvement de régression, qui arrive à 20,9 pour 1,000 en 1927. Tandis que pour perdre huit points avant la guerre, il nous a fallu trente ans, sept ont suffi après guerre pour en perdre quatre.

Le mouvement de notre natalité n'est donc pas seulement régressif mais accéléré. Durant les six premiers mois de 1928, les naissances ont diminué, en chiffre absolu, de 11,000 par rapport à la période correspondante de 1927, avec cette circonstance

aggravante que le recul se constate de façon particulière dans ces provinces de l'Italie méridionale qui semblaient être et qui étaient le vivier démographique de la nation. L'optimiste habituel et obstiné pourra observer que la diminution de mortalité compense celle de natalité et que, dans tous les cas, un coefficient de 26,9 pour 1,000 est encore respectable. Tellement que la population italienne a augmenté de 414,000 habitants en 1926, de 457,000 en 1927, de 239,000 durant les six premiers mois de 1928. L'optimiste obstiné est prié de me suivre dans l'examen plus pénétrant de ces chiffres et je lui ferai voir quelle épouvantable agonie démographique se cache sous le coefficient global de 26,9 pour 1,000.

Ce coefficient est dû exclusivement à la fécondité rurale. Toute l'Italie citadine est en déficit. Non seulement il n'y a plus d'équilibre, mais le nombre des morts y dépasse celui des naissances. Nous sommes à la phase tragique du phénomène. Les berceaux sont vides et les cimetières s'étendent. Toutes les villes de l'Italie centrale et septentrionale accusent le même déficit.

(Ici des statistiques que, pour abrégé, nous ne transcrivons pas. Citons seulement l'exemple de Milan, dont la dénatalité vient immédiatement après celle de Berlin et de Stockholm. Cependant, on constate une reprise dans la grande cité lombarde. L'excédent des naissances, qui ne fut que de 295 pour les six premiers mois de 1926, est monté à 728 pour la période correspondante de 1927 et à 1,148 pour la même période de 1928.)

Je ne veux pas tirer des conclusions trop empressées de ce progrès démographique sur un point du royaume. Ma politique démographique ne peut encore avoir donné ses fruits. Mais c'est ici qu'il faut répondre à la question : Les lois démographiques, qu'en tout temps les législateurs de tout pays adoptèrent pour enrayer la régression des naissances, peuvent-elles avoir une efficacité quelconque? On a discuté vivement à ce propos et l'on discutera encore. Ma conviction est que, même s'il était démontré que ces lois sont inutiles, il faudrait en faire l'essai, comme on essaye toutes les médecines même et surtout lorsque le cas est désespéré.

Mais, pour ma part, je crois que les lois démographiques, et les négatives et les positives, peuvent supprimer ou réduire le phénomène qui nous préoccupe si l'organisme social auquel on les applique est encore capable de réaction. Dans ce cas, plus importantes et plus efficaces que les lois formelles sont les mœurs et surtout la conscience religieuse de l'individu. Si un homme ne sent pas la joie et l'orgueil d'être « continué » comme individu, comme famille et comme peuple; si un homme ne sent pas la tristesse et la honte de mourir comme individu, comme famille et comme peuple, impuissantes seront les lois, même, et je voudrais dire surtout, draconiennes. Les lois ne doivent être qu'un incitant des mœurs. Et voici que ma parole s'adresse directement aux fascistes et aux familles fascistes. La pierre de touche la plus pure par laquelle sera éprouvée la conscience des générations fascistes sera celle dont nous parlons. Il s'agit de savoir si l'âme de l'Italie fasciste est, ou n'est pas empestée irréparablement par l'édonisme, le bourgeoisisme et le philistisme. Le coefficient de natalité n'est pas seulement l'indice de la puissance grandissante de la patrie, elle n'est pas seulement, comme écrit Spengler, « l'arme unique du peuple italien », mais elle est ce qui distinguera des autres peuples européens le peuple fasciste, ce qui indiquera sa vitalité et sa volonté de transmettre cette vitalité aux siècles à venir.

Dans une Italie améliorée, cultivée, irriguée, disciplinée, c'est-à-dire fasciste, il y a de la place et du pain pour dix millions d'hommes encore. Soixante millions d'Italiens feront sentir le poids de leur masse et de leur force dans l'histoire du monde.

BENITO MUSSOLINI.

(Traduit de la revue Gerarchia par L. P.)

Une œuvre belge de réparation

Les tombeaux de Godefroid de Bouillon
et de Baudouin 1^{er} de Flandre

A présent que le gouvernement belge a en l'idée heureuse de rétablir le consulat de Belgique en Palestine et de nommer à ce poste un fonctionnaire belge de carrière, je signale à l'activité de notre nouveau représentant aux Lieux-Saints une initiative, qui est en même temps une œuvre de réparation, de nature à rehausser, près du tombeau du Christ, le renom moral de la Belgique.

Déjà, au lendemain de l'armistice, en 1919, évoquant l'entrée victorieuse du maréchal Allenby à Jérusalem, j'écrivais :

« Lorsque le vainqueur des Turcs a franchi le seuil du Saint-Sépulcre, j'aurais voulu que quelqu'un attirât son attention sur deux bancs délabrés et salis qui se trouvent à l'entrée de la chapelle d'Adam, appartenant aux Grecs orthodoxes, et sur lesquels les mendiants traînent leur vermine et leur paresse. Ces dalles crasseuses cachent complètement les tombes où furent ensevelis Godefroid de Bouillon et Baudouin de Flandre!

Aujourd'hui que le tombeau du Christ a été rendu à la chrétienté ne serait-il pas digne du général Allenby de restituer à l'hommage des siècles, dans des cénotaphes décents, le souvenir des deux Belges qui précédèrent dans l'héroïsme et la gloire, le conquérant de Jérusalem? »

L'histoire de ces tombeaux et de leur destruction est vraiment lamentable et constitue un épisode caractéristique des violentes et âpres luttes qui se livrèrent autour du Saint-Sépulcre.

Au début du XVI^e siècle, un pèlerin belge, Jean Zwallaert « mayeur de la ville d'Ath en Haynaut » fit à Jérusalem un « très-dévt voyage ». Dans la relation de sa visite au Saint-Sépulcre, Zwallaert s'arrête à la chapelle d'Adam — ainsi nommée parce qu'une tradition voulait que le premier homme ait été enterré à cet endroit qui se trouve sous le Calvaire — et voici en quels termes il décrit les deux sépultures des grands rois latins :

« La dite chapelle est agrandie en longueur, de quelque basse closture de mur, environnant les sépultures des nobles princes Golefroy Duc de Buillon, et premier roy latin de Jérusalem, et de Baudouyn son frère et successeur. Celui dudit Golefroy en entrant, est à main droicte, et l'autre à gauche, quasi tous deux, d'une mesme forme, à scavoïr come une tombe ou cercueil eslevee sur quatre petits piliers, ayant leurs inscriptions, de l'un des costez de la tombe principale, en langue latine et lettre antique

TERRE SAINTE

GRAND PÈLERINAGE A PRIX RÉDUIT. DÉPART EN MARS 1929

On s'inscrit dès à présent aux

PÈLERINAGES EDGARD DUMOULIN

147, Boulevard Adolphe Max, 147, BRUXELLES



Monument et épitaphe de GODEFROY DE BOUILLON

lombarde, ou romaine bastarde, dont la teneur ensuit :

*Hic jacet inclitus dux Godefridus de Buillon :
Qui totam istam terram, acquisivit cultui Christiano :
Cujus anima regnet cum Christo. Amen.*

L'autre Epitaphe contient ces mots :

*Rex Balduinus, Judas alter Machabeus
Spes patriæ, vigor Ecclesiæ, virtus utriusque :
Quem formidabant, cui dona tributa ferabant
Cedar, Egyptus, Dan, ac homicida Damascus.
Proh dolor! in modico clauditur hoc tumulo.*

Ces deux épitaphes peuvent se traduire ainsi :

« Ici repose le célèbre Duc Godefroy de Bouillon
Qui acquit toute cette contrée à la religion chrétienne.
Que son âme règne avec le Christ. Ainsi-soit-il »

« Le roi Baudouin, autre Judas Machabée,
Espoir de la patrie, appui de l'Eglise,
Vaillant soutien de l'une et de l'autre.
Devant lequel tremblaient en lui payant tribut,
Cédar et l'Egypte, Dan et l'homicide Damas,
Hélas, est enfermé dans cet étroit tombeau ».

Quant aux dimensions de ces cenotaphes, elles sont détaillées dans l'*Iconographia Locorum veterum Terræ Sanctæ* par le R. P. Elzeario Horn (1725-44).

Le mausolée de Godefroid de Bouillon avait huit pieds et demi de longueur et trois pieds trois quarts de hauteur; les colonnes avaient un pied et demi de hauteur.

Le mausolée de Baudouin I^{er} était long de huit pieds moins deux doigts et haut de quatre pieds et quart; les colonnes avaient une hauteur d'un pied trois quarts.

Dans le livre de Jean Zwallaert, nous trouvons en outre, en gravures hors texte, la reproduction des monuments telle qu'elle figure ci-contre.

Au cours des siècles, des milliers de pèlerins apportèrent leurs hommages aux sépultures des chefs croisés, et quand le clergé latin passait en procession sous la voûte du Calvaire, il était d'usage, dit l'historien Michaud, qu'un acolyte se détachât du cortège pour encenser les urnes des héros chrétiens.

Il semble bien qu'avant leur anéantissement complet les mausolées de Godefroid de Bouillon et de Baudouin I^{er} avaient subi des outrages; que notamment les épi-

taphes, rappelant les hauts faits des deux souverains, avaient été grattées, puisqu'en 1643, le Père Golubovich, gardien de la Terre Sainte, dans une lettre au chancelier Séguier, dénonçait cet attentat sacrilège.

Mais c'est à la faveur de l'incendie qui, en 1808, éclata dans le Saint Sépulcre que la destruction des mausolées fut consommée et que ces insignes reliques furent réduites à l'état navrant où nous les voyons aujourd'hui...

Voilà plus d'un siècle que tout souvenir des deux premiers rois de Jérusalem — les seuls morts, remarque Chateaubriand, ensevelis à l'ombre du tombeau de Jésus-Christ — est banni du lieu sacré pour la libération duquel ils ont combattu!

Ce n'est pas que la Belgique se soit désintéressée de cette situation attentatoire au prestige de son Histoire.

En 1848, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Godefroid de Bouillon, qui se dresse place Royale, un grand seigneur et un grand citoyen, portant un nom illustre dans nos annales, le comte Félix de Merode, demanda publiquement « le rétablissement, dans le Saint Sépulcre, des tombeaux modestes mais grands, malgré leur simplicité, que la catastrophe de 1808, avait fait disparaître ». Et le noble orateur exprimait l'espoir que notre « administration supérieure, s'empressera, avec un zèle patriotique, d'appliquer activement son influence pour cette restauration qui mérite toute sa sollicitude. » (*Moniteur belge* du 17 août 1848).

Le moment n'est-il pas venu de répondre à ce lointain et patriotique appel...

La Belgique, dont le sens national s'est avivé au creuset de l'héroïsme et des souffrances de la guerre, se doit à elle-même et à son passé de restituer, à Jérusalem, une tombe décente à deux grands ancêtres de sa gloire.

Pour le Gouvernement il ne peut s'agir que d'un appui moral indispensable aux négociations; c'est de la générosité privée qu'il faudrait solliciter la modique somme nécessaire à l'œuvre de réparation... Pour le tombeau des deux premiers rois de Jérusalem, quel patriote belge refuserait son obole?

Quant à l'emplacement où les mausolées — tels qu'ils étaient — devraient être réédifiés, deux solutions peuvent être envisagées.

Pour rétablir les cenotaphes là où ils se trouvaient, dans la Chapelle d'Adam, un accord devrait être conclu avec les Grecs orthodoxes à qui appartient cette chapelle. Venizelos règne en maître à Athènes. Un mot de lui trancherait le différend, et cet ami de la Belgique, si on s'adressait à lui, ne refuserait pas de prononcer ce mot.

A défaut de cette première solution, les tombeaux pourraient être réinstallés ou bien à l'entrée du Saint Sépulcre, derrière la pierre de l'Onction, qui appartient au domaine commun à toute

Monument et épitaphe de BAUDOUIN I^{er} DE FLANDRE

les confessions; ou bien — et ceci ne présenterait aucune difficulté — dans la partie du Saint Sépulcre qui est la propriété des Latins. L'essentiel serait que la Belgique fasse, vers la mémoire de deux Belges illustres, un geste de vénération et de libéralité. Le reste viendra par surcroît.

FIRMIN VAN DEN BOSCH.

L'Angleterre dans dix ans⁽¹⁾

Personne ne peut prédire l'avenir. S'y essayer de notre temps est vain. Mais ce qu'on peut faire, c'est distinguer entre les forces qui dominent notre époque, les classer dans leur ordre de puissance et d'importance, en tracer ensuite la courbe qui se a comme la trajectoire à laquelle elles sont appliquées.

Adoptons donc cette méthode pour l'Angleterre et voyons à quelles conclusions nous arrivons.

Faisons tout d'abord une distinction entre ce qui est important au regard de ceux qui nous observent de l'extérieur et ce qui, pour nous Anglais, est véritablement important.

Au regard de ceux qui nous observent de l'extérieur, et dont on parle le plus, ce qu'on voit d'abord sur la carte, c'est le symbole « Empire britannique », essentiel quand il est question de l'Angleterre. Et la Grande-Bretagne ne semble être qu'une province de l'Empire. Il est naturel que cette illusion ait pris racine, car une entité aussi vague que celle de l'Empire britannique se prête merveilleusement à un terrain où les influences cosmopolites et toutes les forces internationales peuvent se développer. A celui qui n'est pas Anglais, à l'Américain, à l'Asiatique et même à l'ami européen, cet Etat supposé qu'est l'Empire est l'unique formation où l'on situe l'Angleterre.

C'est en fait un grand Empire. Véritable gloire pour l'Angleterre que de l'avoir édifié. Pourtant, quoique l'Empire ainsi dressé soit par différents côtés, un afflux de puissance pour l'Angleterre, il n'en reste pas moins que du point de vue international, c'est toujours l'Angleterre et non l'Empire qu'il faut considérer. Car, si l'Empire britannique tel qu'il est constitué dans ses parties bariolées se désagrègeait demain, l'Angleterre continuerait d'être l'Angleterre. Mais si l'Angleterre disparaissait le monde serait complètement transformé. La ligne de partage des eaux ne passe pas entre l'Empire britannique et le reste du monde, mais entre l'Angleterre et les nations qui sont ses amies, ses ennemies virtuelles ou ses rivales; entre l'Angleterre et les peuples qui sont ses sujets et qui dépendent d'elle, hostiles ou amis à divers degrés, alliés ou demi-alliés; c'est-à-dire entre les nations formant précisément cet Empire, un mot davantage qu'une réalité.

Il est hardi d'écrire cela. On m'en fera grief. Mais c'est la vérité même. Le serment de fidélité, pour un esprit sage de l'Angleterre actuelle, ne doit pas aller à l'Empire mais à l'Angleterre et personne ne peut prêter ce serment à l'une en même temps qu'à l'autre.

J'étudierai donc l'avenir de l'Angleterre plutôt que les destins de ce vaste conglomérat auquel on a attaché le nom anglais.

(1) Que sera l'Europe en 1938? A cette question posée par la Revue des Vivants de Paris, notre collaborateur et ami, M. Hilaire BELLOC, répondit pour l'Angleterre par cet article.

Trois éléments primordiaux dans une vision de l'avenir de l'Angleterre : élément religion, élément tradition aristocratique, élément questions économiques.

Je ne m'attarderai pas à discuter lequel de ces trois éléments est déterminant, encore que je ne doute pas de la prédominance de l'élément religion. Car c'est par son esprit philosophique et par la pensée qu'un peuple se fait de l'univers que le caractère d'une nation et par suite son destin sont formés. J'étudierai donc cet élément tout d'abord. Mais chacun est libre de donner plus d'importance aux deux autres.

En tout cas, ce qui ne peut être nié c'est que ces trois éléments travaillent effectivement, chacun dans sa propre sphère, avec une intensité particulière, à fixer l'avenir de l'Angleterre. Je répète : religion, tradition aristocratique, questions économiques.

En ce qui concerne l'élément religion, l'Angleterre a, sur cette question, comme sur celles des deux autres que je traiterai tout à l'heure, fait ces dernières années une révolution prodigieuse quoiqu'accomplie dans le silence. L'Angleterre que je peins me rappeler, — et je n'ai pas encore soixante ans, — était une Angleterre où la grande masse de la population, dirigée par les anciens, restait attachée avec une singulière ténacité aux vieilles doctrines qui avaient été élues à l'époque de la Réforme pour s'affranchir du corps des doctrines catholiques. Rome en vérité a été répudiée et, dans une large mesure, son système rituel. Le sens de la liaison religieuse avec l'Europe a été perdu en Angleterre. Mais certaines doctrines fondamentales qui avaient profondément affecté l'ensemble de la société ont conservé toute leur vigueur : l'immortalité de l'âme, la récompense et le châtiement dans une vie future, un être créateur, Dieu tout-puissant qui est aussi Juge, voire l'Incarnation et la Rédemption. Les règles morales qui découlaient de pareilles doctrines étaient suprêmes. Ce sentiment religieux a fait de l'Angleterre une forte unité qui subsiste; mais cet ensemble ancré dans sa morale et dans des formules précises, l'Angleterre ne peut plus songer à l'invoquer, car cette religion a presque totalement disparu. Il y a parmi nous une poignée de catholiques, où je figure moi-même; il y a également un petit groupe d'hommes ardents non catholiques mais avec des sympathies catholiques, surtout dans les classes élevées; il y a une association traditionnelle fortement enracinée dans ces mêmes classes élevées, avec le cérémonial de l'église établie; il y a enfin des masses importantes, peut-être pas aussi considérables qu'on le prétend, qui font partie de la classe moyenne non conformiste et qui ont, chaque jour qui passe, une croyance de plus en plus vague. Somme toute, prise dans son ensemble, la nation cesse de croire. Il y a bien moins de religion et d'action religieuse qu'en France.

Qu'arrivera-t-il à cet élément religion par suite de son déclin, au cours des dix prochaines années. A mon sens ce déclin se précipitera. Pendant les dix années qui viennent, à mon avis la décroissance du dogme organique chrétien s'accroîtra rapidement en même temps que celle de la morale chrétienne. Jusqu'à quel point, je ne peux le prévoir. Mais telle est la tendance et tous ceux qui connaissent bien notre nation ne peuvent le nier. Ce vide sera probablement en partie comblé par la religion du patriotisme qui provoque chez l'Anglais, l'émotion la plus intense; mais on ne peut douter qu'une grande révolution dans l'ordre moral suivra cette révolution dans l'ordre de la foi. Nous allons au paganisme.

Venons-en à ce que j'appelle l'élément tradition aristocratique : l'Angleterre seule, de toutes les nations de l'Europe, formait un

Etat aristocratique, à l'image de Venise et de Carthage; par là je ne prétends pas que l'Angleterre seule eût une noblesse, des propriétaires fonciers, des titres et le reste, mais qu'en Grande-Bretagne exclusivement le peuple désirait être gouverné par la classe possédante et qu'il existait une classe appelée « gentleman » qui puissamment unie, élevée en commun, de même ton et de mêmes habitudes sociales, avait le privilège de la direction des affaires. Cet état social, unique, pour le moins en Europe, inconnu à toute autre nation moderne, a eu des avantages que chacun peut apprécier. Il a rendu la guerre civile et la révolution impossibles. Il a assuré une stricte continuité à la politique extérieure. Il a soudé la nation d'un bloc.

Toutefois, notons ce point : l'aristocratie ne vaut que par le consentement de la masse. Tant que cette masse reconnaît une classe spéciale et désire être gouvernée par elle, le système fonctionne; la Chambre des Communes, par exemple, a été respectée aussi longtemps qu'elle a représenté en propre la « Gentry ». Une fois l'effet magique évanoui, on ne peut le ressusciter. A présent, cet effet magique s'efface avec rapidité.

La cause peut en être recherchée dans le domaine spirituel, mais elle dépasse l'analyse. Elle a plutôt une origine d'ordre matériel : l'énorme développement des grandes villes; car l'état aristocratique était essentiellement une création de l'Angleterre agricole. Les grandes villes ignorent tout de cet esprit. Là où la foule d'une grande ville ne peut discerner les critères du gentleman, elle fait seulement une distinction entre les aspects de la richesse et de la pauvreté. Et pour la richesse, ceux des grandes villes ne lui reconnaissent aucune qualité héréditaire. Elle excite seulement chez ceux-là l'envie ou la jalousie. Ils pensent qu'on y arrive par habileté ou par chance. Quelle qu'en soit la cause, l'état aristocratique est en péril. Il n'est pas encore mort. Mais il vacille sur ses bases. S'il y a une preuve plus nette que toute autre de l'état aristocratique, c'est l'habitude qui consiste à considérer les serviteurs de l'Etat comme supérieurs aux autres citoyens.

Cette preuve admise, l'état aristocratique tient encore, mais sur des assises peu solides. Un secrétaire d'Etat, un ministre de Cabinet, un juge ne sont plus du tout aux yeux du public ce qu'ils étaient il y a trente ans. Mais ils sont encore beaucoup plus que ceux qui ont des fonctions correspondantes dans tout autre pays. Par ailleurs, ces organes si puissants de l'Etat aristocratique, les universités, les grandes écoles conservent leur action et ne montrent aucun signe de défaillance.

Les dix prochaines années verront-elles un abaissement progressif de cette tradition aristocratique déjà ébranlée? Je ne me prononcerai qu'à moitié. Je puis dire qu'il y aura un affaiblissement continu du vieil et fondamental esprit aristocratique et que même les gens de ma génération vivront assez pour le voir disparaître. Actuellement nous nous heurtons à diner, dans la vie privée, à un ton à des manières, à des traditions ou plutôt à un manque de traditions qui nous eussent consternés à l'époque de la reine Victoria; et la Chambre des Lords est pleine d'hommes nouveaux qui prétent à rire. Toutefois, le désir de la formule aristocratique, dans l'esprit anglais, est si enraciné que je ne peux assurer s'il y aura transformation plutôt que destruction de l'ancien état de choses. Nous allons, je pense, voir l'aristocratie devenir une ploutocratie avec ses effets tantôt tragiques, tantôt comiques. Mais que l'Etat en soit affaibli ou non, il m'est impossible de le dire.

* * *

Enfin pour l'élément questions économiques, deux points apparaissent clairement : en premier lieu, chacun de nos efforts tend à transformer l'Angleterre-usine en Angleterre-banque. Cette disposition, pour l'instant, n'est pas douteuse. Nous agissons comme

Venise et comme maints Etats du passé. Puisque nous ne sommes plus producteurs, et que nous ne sommes plus les seuls transporteurs du monde, nous devons au moins essayer de contrôler la finance, tout au moins pour l'Europe, bien que je craigne que nous dépendions de New-York. Mais l'autre aspect de la situation économique, moins ostensible, est de beaucoup plus important.

Le capitalisme industriel a fait naître une Angleterre où les facteurs déterminants sont le salaire et le problème urbain. La classe paysanne a disparu et le campagnard même enfermé aux champs cherche à mener l'existence de la ville. La masse ne pense plus par bénéfices fonciers; elle n'envisage que le contrat de travail et sa rémunération. Conséquence naturelle (c'est la Némésis du capitalisme industriel) : la masse qui ne vit que de salaires ne cherche qu'à augmenter les dits salaires ou, ce qui est identique, à diminuer ses heures de travail, ou à se faire payer en totalité ou en partie par l'Etat, ce qui autrefois dépendait de chacun : frais d'éducation, frais de médecin et de médicaments en cas de maladie, pensions aux vieillards, aux veuves, etc. Par suite, plus que toute autre nation, nous sommes mûrs pour le socialisme d'Etat et l'administration « mécanique » de tous par quelques-uns.

Pendant, les rivaux économiques de l'Angleterre fabriquent de plus en plus les objets que la Grande-Bretagne était seule à fabriquer naguère. Sous le régime du capitalisme industriel, la rémunération du travail ou ce qui revient au même, le standard de la vie, les heures de repos acquises, les heures de travail réduites constituent un handicap croissant dans la lutte entre la production de la nation et celle de ses concurrents.

Ce handicap diminuera-t-il ou augmentera-t-il chez nous? Il augmentera. La raison n'autorise pas à en douter. Il se peut que la substitution graduelle du mécanisme bancaire à la production industrielle permette d'employer un grand nombre de ceux qui dans le passé eussent été artisans; mais je crois impossible que nous retrouvions dans notre île notre travail intense d'autrefois.

HILAIRE BELLOC.

Le premier épanouissement des libertés religieuses en Belgique (1830-1847)⁽¹⁾

L'enseignement catholique.
Enseignement primaire.

La mission, malgré son importance, ne peut être comparée à l'éducation des enfants par des maîtres chrétiens. Aussi les mandements épiscopaux reviennent-ils continuellement sur ce dernier sujet.

« A la fin de 1840, lisons-nous dans l'ouvrage classique de M. Pierre VERHAEGEN, sur les 1.143 écoles nouvelles qui fonctionnaient dans les 2.500 communes du pays, plus de deux tiers étaient dues à l'initiative du clergé ou des catholiques. Sur 5.189 écoles primaires que possédait la Belgique, à cette époque, ils en comptaient 2.284 entièrement dirigées et soutenues par eux... Chose significative, le nombre et la fréquentation des écoles avaient surtout augmenté dans les deux Flandres, c'est-à-dire dans les provinces où la religion a toujours exercé le plus d'empire ». L'enseignement primaire fut encore redevable à la loi organique de 1842 de notables progrès. Elle eut, en outre, le mérite de rendre obliga-

(1) Voir la *Revue* du 28 septembre 1928.

toire l'enseignement de la religion et de la morale et de le mettre sous la surveillance des délégués des chefs de cultes. Mais bien des catholiques lui ont reproché d'avoir livré leurs écoles, fondées au prix de tant de sacrifices, entre les mains d'un État qui pouvait devenir antireligieux et qui le deviendra en effet.

Deux congrégations religieuses enseignantes se distinguent alors entre toutes dans l'enseignement primaire.

Frères des écoles chrétiennes.

L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes avait été supprimé sous le gouvernement hollandais, le 21 février 1826. Dès 1838, il montrait en Belgique 11 établissements et comptait 100 frères, 19 écoles, 67 classes, 5,300 élèves. En 1842, ces chiffres avaient passé à 18 établissements, 145 frères, 31 écoles, 96 classes et 7,130 élèves. Les conditions de ces écoles variaient entre elles : elles étaient tantôt entièrement libres, tantôt communales, tantôt simplement subventionnées par l'État, la province ou la commune. Nous ne pouvons omettre de rappeler ici l'initiative de Th. de Montpellier, que nous connaissons déjà comme missionnaire et que nous retrouverons plus tard comme évêque de Liège. Désireux de procurer des maîtres d'école capables aux populations rurales, il fonda en 1836 une école normale qu'il confia aux frères et qui fut transférée, en 1841, dans l'ancienne abbaye de Malonne.

Sœurs de Notre-Dame.

Pour les enfants du sexe féminin, les Sœurs de Notre-Dame paraissent avoir rencontré le même succès que les Frères des Écoles chrétiennes, pour ceux du sexe masculin. Il fut néanmoins un peu plus tardif.

En 1830, ces religieuses possédaient en Belgique 13 maisons. Il ne s'en établit pas de nouvelles jusqu'en 1836. Mais, de cette année à 1850, on mentionne l'ouverture de 20 écoles, c'est-à-dire en moyenne, d'un établissement par an.

À côté des écoles primaires proprement dites fonctionnent dans les grandes villes des écoles libres « gratuites », « dominicales », « écoles du lundi », pour ouvriers ou enfants d'ouvriers, etc. Nées d'ordinaire grâce à l'initiative de quelque prêtre, elles se soutiennent par la charité et le dévouement laïque. Dans une école de ce genre, à Gand, en 1836, 30 demoiselles consacrent leurs peines à l'instruction de 200 écoliers.

Enseignement secondaire Collèges épiscopaux.

On se souvient que les arrêtés de 1825 avaient fermé tous les collèges ecclésiastiques et que les évêques établirent ou rétablirent leurs grands et petits séminaires, entre 1830 et 1840. Ils y ajoutèrent quelques autres établissements d'enseignement moyen. En outre, ils furent invités à donner une direction ecclésiastique à certains collèges communaux. Deux diocèses viennent en tête, sous le rapport du développement de l'enseignement secondaire, avant 1850 : Bruges et Liège. Le premier comptait 8 collèges épiscopaux, en 1840; dans le second, il y avait, sous Mgr Van Bommel, 7 collèges épiscopaux ou dirigés par des prêtres. Kersten, dans son *Journal historique*, aime à étudier et à comparer les programmes des établissements libres. Ceux-ci font fort bonne figure à côté des collèges officiels. D'aucuns disent qu'ils les dépassent, même pour la valeur de l'enseignement.

Pour dispenser l'enseignement chrétien aux jeunes gens, les évêques trouvent des auxiliaires précieux dans les congrégations, anciennes ou nouvelles, formées de prêtres associés ou de religieux proprement dits. Ainsi naquit après 1830, l'Institut des Prêtres de la Sainte-Vierge ou de Notre-Dame, qui fut chargé de la direction des collèges de Termonde, d'Ecloo et d'Audenaerde. La congrégation des Frères de Saint-Joseph, créée par le chanoine Van Crombrugge, datait de 1817. Ce saint prêtre avait ouvert, cette année, la maison de Grammont. Après 1830, les Joséphites fondèrent les collèges de Melle (1837); de Tirlemont (1840) et de Louvain (1842).

Mais les collèges qui, avec les établissements diocésains, attirent alors le plus d'élèves ce sont ceux des Jésuites.

Les Jésuites.

En 1818, les novices et les étudiants de la Compagnie durent quitter la Belgique. Mais, de 1819 à 1830, plus de cinquante jeunes

Belges, réfugiés en Suisse, purent y être entretenus, grâce à la générosité de compatriotes, et y travailler dans les collèges. Quelques Pères seulement étaient restés à Gand. Ainsi, quand éclata la Révolution de 1830, il existait une petite phalange d'hommes formés et préparés à l'action apostolique et à l'enseignement.

Le premier collège qu'ouvrirent les Pères fut celui d'Alost, en 1831. La même année, commençait celui de Namur. On vit ensuite se fonder : en 1833, Sainte-Barbe, à Gand, antérieurement petit séminaire; en 1835, Saint-Michel, à Bruxelles; en 1838, Saint-Servais, à Liège, dirigé d'abord par l'abbé Julliot; en 1839, Notre-Dame, à Tournai; en 1840, Notre-Dame, à Anvers; en 1845, Saint-Joseph, à Turnhout. Nous ne parlons ici que des collèges.

L'Université de Louvain.

La fondation d'enseignement la plus importante de cette période fut celle de l'Université catholique de Louvain. M. l'abbé A. SIMON nous en a raconté récemment les origines, d'après les archives de l'archevêché de Malines.

Dès 1830, les évêques, et surtout Mgr Sterckx et Mgr Van Bommel, avaient proposé la création d'un séminaire provincial qui pût compléter les études des prêtres au sortir du grand séminaire. En 1832, ils se rallièrent à l'idée émise par l'évêque de Gand, Mgr Van de Velde, de joindre au séminaire provincial une Université libre, nécessaire aussi pour former une élite catholique. Les personnalités politiques consultées souscrivirent d'enthousiasme à cette initiative. Dès lors, parmi de nombreux tâtonnements, l'archevêque et M. De Ram, professeur au séminaire de Malines, travaillèrent avec le plus d'ardeur à la réalisation de la grande œuvre. Le 4 novembre 1834, l'Université catholique, approuvée par Grégoire XVI, s'ouvrit à Malines. Mais en 1835, la loi sur l'enseignement supérieur ayant supprimé l'université d'État, établie à Louvain, l'Université épiscopale put commencer dans cette ville l'année scolaire 1835-36. De 1835 à 1865, le premier recteur, Mgr De Ram, s'employa à organiser très largement l'Université catholique, divisée en cinq facultés, et à lui recruter surtout un corps professoral de premier ordre. Mais il fallut compter avec l'étroitesse d'esprit des libéraux d'alors. Elle se manifesta particulièrement par une vive opposition au projet de reconnaissance de l'Université de Louvain comme personne civile, introduit par les évêques en 1841, après l'approbation du Roi, et déposé sur le bureau de la Chambre par MM. Du Bus et Brabant. Effrayé bientôt par les cris de la presse et des libéraux, Léopold I^{er} persuada l'interne Fornari qu'il fallait retirer la proposition. Le pape Grégoire XVI partagea cet avis et les évêques durent s'exécuter.

Un épisode beaucoup moins important, mais assez amusant, troubla plus profondément la vie estudiantine que l'affaire de la personification civile. En 1848, à la nouvelle des révolutions d'entre-Rhin, et de la part qu'y avait prise la jeunesse universitaire, la Société des Étudiants de Louvain résolut d'envoyer aux condisciples allemands une adresse de félicitations. Prévenue, l'autorité académique fit opposition à ce projet. Ses ordres ne furent pas écoutés. Des sanctions durent être prises. On organisa alors des sérénades en faveur des victimes du pouvoir. On poussa, devant la demeure du vice-recteur « des cris séditieux au point de vue académique ». Trois cent cinquante étudiants signèrent une pétition au recteur. C'était la révolte. Ces faits se déroulaient vers la fin de mars. Le Sénat universitaire eut la bonne idée d'avancer les vacances de Pâques. Elles furent, cette année, particulièrement longues, du 2 avril au 16 mai. Après la rentrée, les étudiants se montrèrent « aussi exacts et zélés que jamais ».

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des congrégations religieuses vouées à l'enseignement. Ajoutons quelques détails sur la vie religieuse en général, de 1830 à 1847.

Ordres religieux.

Sous le gouvernement hollandais, les communautés d'hommes n'existaient pour ainsi dire plus. Une statistique de 1827 en signale huit enseignantes, neuf hospitalières et seize contemplatives. La population des établissements religieux d'hommes et de femmes était, en 1829, de 4,791 seulement.

Or, en 1846, elle a passé au chiffre de 11,968. Bien que ces statistiques ne soient pas très sûres, elles nous révèlent cependant la croissance rapide des ordres religieux. Les congrégations hospitalières et enseignantes accusent les plus fortes augmentations.

Les rédemptoristes, qui, avec les jésuites, semblent avoir le mieux et le plus vite profité des conditions nouvelles faites aux associa-

tions, s'établissent à Tournai, en 1831, à Liège et à Saint-Trond, en 1833, à Bruges, en 1841, à Bruxelles (Sainte-Marie-Madeleine) et à Mons, en 1848, à Tongres et à Bruxelles (Saint-Joseph), en 1849. Chaque année nous fait assister à la résurrection ou à la naissance de plusieurs communautés. Pour nous borner à un exemple, la troisième livraison du *Journal historique*, juillet 1834, annonce que les Frères-Mineurs de Thielt et que les augustins de Gand ont repris l'habit religieux; que les dominicains de Gand feront bientôt de même (1835); que les carmes-déchaussés « ont commencé plus tôt »; que les anciens cisterciens de Saint-Bernard-sur-l'Escaut ont acquis le couvent des dominicains anglais de Bornhem, que « le vénérable prieur de Grimbergen a posé depuis un an la première pierre du bâtiment qui doit remplacer les beaux édifices démolis à la fin du XVIII^e siècle »; que les bénédictins d'Afflighem « font des efforts pour se réunir ». Pourtant, bien peu des centres de vie monastique du moyen âge ou de l'époque moderne renaissent alors et la Belgique indépendante différera beaucoup plus, à ce point de vue, des Pays-Bas autrichiens que les provinces gouvernées par les Archiducs ne diffèrent des Pays-Bas de Charles-Quint. Les plus anciens monastères, ceux des VII^e et VIII^e siècles, Nivelles, Lobbes, Soignies, Stavelot, Andenne, etc., ont, semble-t-il, disparu sans retour. Bien d'autres, moins anciens, mais aussi célèbres, Gembloux, Saint-Laurent, Les Dunes, Villers, etc., sont dans le même cas. Il n'y aura plus une chartreuse dans ce pays où elles s'étaient multipliées sous la protection spéciale des ducs de Bourgogne. Les bénédictins n'y auront que deux prieurés avant la fondation de Maredsous (1876). Plus favorisés, les prémontrés verront renaître quatre sur six de leurs grandes abbayes, fondées par S. Norbert lui-même : Averbode (1834), Parc (1836), Tongerlo (1840), Grimbergen (1840). D'une façon générale, les ordres antérieurs au XVI^e siècle éprouveront quelque peine à se rétablir en Belgique et s'y développeront lentement. Il n'en fut pas de même des ordres moins anciens et surtout des congrégations nées à l'époque moderne. Parmi celles qui réussirent le mieux sur le sol belge, un bon nombre y sont nées au cours du XIX^e siècle : ainsi les Frères et les Sœurs de Charité et les Filles de la Croix; ou bien, elles sont venues de France : ainsi les religieuses du Sacré-Cœur et les Pères de Picpus.

Charité catholique.

Comme les libertés d'association et d'enseignement, celle de la charité peut se déployer largement après 1830.

Missions étrangères.

Une des caractéristiques de ce développement nous paraît être l'importance accordée aux œuvres apostoliques. Parmi celles qui, dès lors, s'emploient à promouvoir les missions étrangères, les deux principales viennent de France, à savoir : la Propagation de la Foi (1822) et la Sainte-Enfance (1843). Elles deviendront vite très populaires en Belgique et y recueilleront, de longues années, des recettes qui ne seront surpassées que par les chiffres de la France. On sait combien de prêtres belges se dévouèrent, dès la première moitié du XIX^e siècle aux Etats-Unis d'Amérique. Beaucoup d'entre eux et surtout les jésuites furent des missionnaires proprement dits, c'est-à-dire qu'ils se vouèrent à l'évangélisation des Indiens. Le plus célèbre est le P. Pierre De Smet (1801-1873). La Belgique suivait de près leur apostolat. En 1828, il fut même fondé une œuvre spéciale de la Propagation de la Foi en vue des missions belges d'Amérique. Elle disparut bientôt, afin de ne pas nuire à l'association plus ancienne du même nom. Rappelons qu'après la période envisagée ici, en 1857, fut fondé à Louvain le séminaire américain qui, lors de son jubilé de 1907, pouvait se vanter d'avoir envoyé dans ce pays dix-sept archevêques et évêques et plus de huit cents prêtres, la plupart Belges, Hollandais, Allemands ou Irlandais.

Œuvres des Bons Livres.

Beaucoup d'autres œuvres poursuivent, à l'intérieur du pays, un but d'apostolat. Ainsi celle de Saint-François Régis, venue aussi de France, pour faciliter le mariage civil et religieux des pauvres et la légitimation des enfants naturels; mais il faut mentionner surtout les multiples œuvres des Bons Livres. La « liberté illimitée », nous l'avons dit, exposait la foi et les mœurs d'un grand nombre à de graves dangers. « Que n'imprime-t-on pas depuis six ou sept ans ? » s'écriait avec douleur, Kersten, en 1837. Tout ce que la France et d'autres pays comptent de plus détestable est

reproduit chez nous avec un empressement et une promptitude que l'esprit d'intérêt ou d'impiété peut seul expliquer ». On crée donc partout, après 1830, des bibliothèques catholiques, par exemple à la suite d'une mission. Une société nationale pour la propagation des bons livres est inaugurée à Bruxelles en 1835 et s'étend bientôt à tout le pays. Une association de la presse catholique, sous le titre de Saint-Joseph, établie à Liège, reçoit en 1845, l'approbation de Grégoire XVI. Mais il n'y a pas que les mauvais livres. Il faut lutter aussi contre les mauvais journaux.

La presse catholique.

Un des grands mérites du *Journal Historique* fut de ramener sans cesse l'attention des catholiques sur l'infériorité de leur presse quotidienne. Il sera réservé à d'autres, et surtout à Malou, à Dechamps, au chanoine de Montpellier, à Amand Neut, d'apporter un remède pratique, surtout après 1850, à cette situation.

Œuvres charitables.

Un ouvrage paru en 1857 nous donne, conformément à son titre, le *Tableau de la charité chrétienne en Belgique*, depuis 1830. Il a pour auteur le chanoine De Haerne, ancien membre du Congrès national. Très touffu, quoique très systématique, cet ouvrage se résume difficilement. On y trouve, pour chaque province, des statistiques très détaillées. Parmi les œuvres auxquelles il s'arrête dans le texte, citons les conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Fondée en France, en 1833, cette société apparut sur le sol belge en 1842. Les premiers groupements s'organisent à Bruxelles (1842), puis à l'Université de Louvain (1844); on en fonde ensuite à Gand, Liège, Anvers (1846), Namur, Wavre (1847), Grammont (1848), Melle (1849), Saint-Nicolas, Mons et Termonde (1850). Cette dernière année, le nombre des conférences est de 11, à Bruxelles, de 5, à Gand, de 4, à Liège et à Anvers. Les membres ne se contentent pas de visiter les pauvres. Dès 1850, ceux de Gand entretiennent 2,000 enfants dans les écoles catholiques et ils dirigent en outre des écoles du dimanche et du lundi pour ouvriers.

Conclusion.

A la fin de ce chapitre, une comparaison surgit naturellement dans notre esprit. Des auteurs ont aimé à peindre le tableau de la Belgique religieuse sous les Archiducs. On vante la ferveur et l'activité des évêques, du clergé, des laïques, à cette époque. Le tableau que nous venons de tracer est, il faut le reconnaître, beaucoup moins connu. Il reste, en outre, incomplet et un peu imprécis. Mais n'est-il pas déjà de la sorte, aussi et, peut-être, plus éloquent? Car ce fut par le seul usage de la liberté que naquirent et que se développèrent tant d'initiatives.

Nous venons de parler d'initiatives. La Belgique religieuse, après 1830, doit se reconnaître tributaire surtout de la France. Celui-là seul pourrait s'en étonner qui ignorerait la prodigieuse et féconde activité catholique de ce grand pays, sous la Restauration et sous le Gouvernement de Juillet. De l'Allemagne d'alors, les catholiques belges n'ont guère d'exemple à recevoir. Elle aspire encore à la liberté que nous avons enfin conquise. Et l'on a pu lire dans une autre partie de cet ouvrage que le gouvernement prussien alla jusqu'à rendre nos ancêtres responsables des troubles religieux qui éclatèrent dans les pays rhénans quand ceux-ci, pour la première fois, en 1837, marquèrent la volonté de libérer leur Église.

É. DE MOREAU, S. J.

La revue catholique
des idées et des faits
la plus répandue,

la moins chère,

la mieux informée

Une apologie moderne

Bien divers sont, au dire de saint Paul, les dons et les charismes dans l'Eglise. L'apologiste a reçu le charisme de l'action intellectuelle. Confrontant l'esprit de l'Evangile et celui de son temps, il présente à ceux de sa génération, dans sa « présence » temporelle, le Christ éternel, auprès de qui tout homme doit avoir accès. C'est ainsi que les apologistes par excellence, ceux du second siècle de notre ère, conçurent le dessein de réconcilier l'Evangile et la philosophie grecque. L'enjeu était énorme. A réussir, ils raffermiraient pour des siècles la foi de leurs coreligionnaires et créaient dans le monde des lettrés un courant de sympathie pour le culte du Seigneur Jésus. Ils réussirent.

On aurait plaisir à faire un parallèle entre notre situation dans la civilisation moderne et celle des chrétiens contemporains de saint Justin ou d'Athénagore. Nous avons nos Celse et nos Lucien de Samosate, nos rhéteurs, nos sceptiques. Si la philosophie n'en impose plus guère, la critique historique et les sciences psychologiques, très fortement organisées dans tous les pays de haute culture, revendiquent, comme autrefois le stoïcisme ou le néo-platonisme, la direction des idées. Les historiens et les psychologues se font aussi directeurs d'âmes. Beaucoup de savants s'arrogent le droit de déclarer que le christianisme est chose jugée, et que les études poursuivies depuis deux siècles ont ruiné le crédit de l'histoire évangélique. Même des fidèles qui ne poussent pas le scepticisme jusqu'à la négation, sont incommodés par la poussière qui monte de l'immense chantier où des équipes de travailleurs, — et leur travail est louable dans l'ensemble, — construisent de nouveaux édifices spirituels.

Il nous faut des apologistes, à nous aussi. Les avons-nous?

Les apologies modernes sont nombreuses. Elles ne possèdent pas toutes la même valeur. Les meilleures, ou du moins les plus bruyantes, déploient au grand soleil les ressources de vie que recèle le christianisme, sans se donner la peine de relire à la loupe les titres qu'il fournit de son origine divine. D'autres, bien intentionnées, revendiquent parfois une science acquise à trop bon marché. Leurs auteurs, pour s'excuser, pourraient alléguer des exemples fameux, même parmi les vieux apologistes... D'ailleurs, c'est à dessein que j'exagère. J'y gagne de rendre mieux justice, grâce à ces tons contrariés, à l'œuvre supérieure, très supérieure, que nous attendions des talents et de la science multiforme du P. de Grandmaison. Ce « Jésus-Christ » qu'il eut la joie de terminer avant de mourir est, elle, une apologie de grand style (1). C'est l'apologie moderne, sans plus, celle qu'une pléiade de savants catholiques ont préparée depuis cinquante ans. Ils n'auraient pu mieux choisir leur porte-parole.

Et c'est plus qu'une œuvre de science. Traitée comme il le fait, avec cette loyauté sévère et ce sentiment très vif du besoin des âmes, l'apologétique du P. de Grandmaison n'est plus un plaidoyer, a-t-on dit, mais un témoignage. « Jésus-Christ » est la déposition loyale et sereine de ce qu'une intelligence pénétrante et très avertie a découvert dans le Christ et de ce qu'une âme humaine très haute a conquis de grandeur morale en lui. Un livre écrit de cette façon est une œuvre humaine au premier chef et émouvante. C'est l'œuvre d'un homme qui voit les problèmes comme nous les voyons, concrets comme nous les connaissons, et qui, nous jetant au cœur du problème religieux, le problème essentiel, nous demande si nous oserons éluder la doctrine de

Jésus-Christ. C'est l'œuvre d'un homme qui savait par cœur ses contemporains, avec leurs doutes et leurs engagements, leur besoin de règle en même temps que leur goût pour le nouveau, fût-il anarchique, et qui ose leur crier :

« Si donc les jours semblent revenus que décrivait le vieux prophète :

Voici, des jours viennent

— oracle du Seigneur Yahvé —

que j'enverrai ma faim sur la terre :

non une faim de pain, et non une soif d'eau,

mais d'entendre les paroles de Yahvé.

Et ils erreront d'une mer à l'autre,

et du Septentrion à l'Orient ;

Et ils iront çà et là cherchant la parole de Yahvé

et ils ne la trouveront pas.

En ces jours-là seront épuisées les belles vierges

et les jeunes hommes par la soif (1) ;

si c'est bien la faim et la soif de Dieu qui travaillent obscurément une génération rebutée par l'aridité rationaliste, et la mettent en quête des religions les plus diverses, « du Septentrion à l'Orient », qu'elle s'oriente vers la source évangélique, et s'offre, en se mettant à l'école du Maître, humble et doux, « par l'humiliation, à l'inspiration », qui lui révélera la seule chose après tout, qu'il importe de savoir.

Le désir de rencontrer les tendances et les besoins des âmes modernes a commandé dans une certaine mesure le plan de l'œuvre imposante, qui n'en reste pas moins classique dans ses grandes lignes. Pour en comprendre l'économie, il faut courir d'emblée au centre, là où se trouve le chapitre « La Personne de Jésus », avec son triple développement : la Religion de Jésus, la Conversation de Jésus avec ses Frères, la Vie intime de Jésus. Dans l'article Jésus-Christ que le P. de Grandmaison donna il y a quatorze ans au « Dictionnaire apologétique de la Foi catholique », esquisse du livre définitif, ce chapitre n'avait pas encore pris tout son relief. Il restait enligné dans une division artificielle : témoignage du Fils, témoignage du Père, témoignage de l'Esprit-Saint. Désormais, la disposition de la matière est plus organique. Dès que nous avons entendu le témoignage de Jésus sur sa personne, l'action psychologique — la conversion n'est-elle pas le drame d'une âme? — se noue : « en face de ces revendications, c'est un étrange sentiment d'étonnement, de dépaysement qu'on éprouve d'abord ». Que voilà, par exemple, une petite phrase où le P. de Grandmaison se livre tout entier : il a subi lui aussi l'inquiétude du surnaturel. L'action se poursuit : « De ces constatations surgit le dilemme : ou Jésus savait ce qu'il disait être, ou quel pitoyable illusionniste fut-il. » Et nous arrivons au pas décisif, devant la question : que valait l'âme de Jésus? Le P. de Grandmaison ne décrit pas, il « approche » de nous l'âme de Jésus. C'est là le tact suprême de l'apologiste, et l'art suprême. Car c'est Jésus qui finalement, dans un moment de présence que la grâce fera passer de l'ordre abstrait à l'ordre concret, nous demandera si nous acceptons sa mainmise sur notre vie ou si nous nous récusons devant ce que M. Harnack appelle quelque part l'option formidable.

De cette splendide étude du P. de Grandmaison sur l'âme de Jésus, sa religion personnelle, sa conversation avec ses Frères, sa vie intime, le P. Huby a très bien écrit : « Pour traduire l'impression de ce contact vivant, direct, avec Jésus et son Evangile, il a trouvé ces beaux sons purs, ces accents pénétrants, qui sont le secret des familiers du Christ. Sur ces pages qui ne passeront pas, tant qu'il y aura des chrétiens de langue française, on peut

(1) R. P. LÉOUCI DE GRANDMAISON, S. J., *Jésus-Christ, sa Personne, son Message, ses Frères*, 2 vol., in-8, Paris, Beauchesne, 1928.

(1) Amos, VIII, 11-13.

bien reporter la louange que l'auteur donnait aux discours du quatrième évangile : « Les plus hautes vérités s'y expriment avec une plénitude que rehausse la simplicité : fruits mûrs, lourds de suc, qu'une main d'enfant peut détacher, qu'une faim d'homme n'épuise pas. »

Elle est donc bien là où elle doit être, la personne adorable du Maître, comme un autel au cent e de la cathédrale chrétienne. La nef y mène tout droit le visiteur, le déambulateur l'encadre, les chapelles rayonnent autour de lui. Tout l'édifice est fait pour l'abriter, et pour être vu du dedans.

Ce qui fait la nouveauté et l'originalité de cette Apologie de Jésus-Christ et du christianisme, ce n'est peut-être pas tant le progrès qu'elle marque dans nos connaissances, — bien qu'il ne faille pas amoindrir sa valeur sur ce point aussi, — que l'attitude de sympathie vivante qui caractérise toutes ses démarches. Sympathie pour les personnes, pourvu qu'elles soient loyales, pour leurs pensées dès qu'elles sont réfléchies. Sympathie pour les courants d'idées du monde moderne, qu'on accueille pour les parcelles de vérité qu'ils charient avec eux. C'est par ce don de sympathie que le P. de Grandmaison s'apparente aux apologistes des trois premiers siècles. Tout ce qui est bon est nôtre; aucune forme du savoir contemporain n'est traitée en ennemie, ni les disciplines critiques et historiques, ni la psychologie religieuse, ni même la science des religions. Le bain de sympathie exorcise jusqu'aux religions à mystères. « Telles quelles, ces sectes à mystères, refuges au début d'une étroite élite d'hommes religieux, envahies ensuite et submergées par des curieux en mal d'initiation, des sensuels avides d'émotions fortes et des dévots intéressés, ont créé un langage, répandu des idées, popularisé des espérances et des craintes, déterminant à la longue un courant plus noble dans les masses païennes, livrées par ailleurs de plus en plus à la divination, au démonisme et à la magie. Il ne faut pas hésiter à mettre, parmi les constituants de ce que certains Pères ont appelé la préparation évangélique, le développement des cultes à mystères. » Une telle sympathie n'a comme inconvénient que de rendre complexe çà et là une pensée toujours ferme et de faire paraître trop subtile cette langue naturellement limpide, ductile et savoureuse qui fait songer à Platon.

Le « Jésus-Christ » du P. de Grandmaison n'est pas un livre comme les autres. Ce n'est pas en effet un livre à côté duquel on puisse passer indifférent, ni même un livre que l'on croie devoir feuilleter distraitement, celui qu'un savant a médité pendant plus de trente ans et qu'il a composé avec des soucis d'artiste et un amour de saint, souvent à genoux, y déposant comme un testament l'ambition de toute sa vie de noblesse et de travail.

C'est un livre si grand d'ailleurs parce qu'il n'a que l'ambition de s'effacer devant l'Évangile auquel il mène : « Un contact intime et prolongé avec les actes et les paroles de Jésus, tels que nous les ont racontés « ceux qui ont été les témoins des origines et les serviteurs de la Parole », est le seul moyen de se rendre réel le message du Christ. Tous les travaux des spécialistes ne valent que pour nous donner accès à la source : arrivé près d'elle, que celui qui a soif s'agenouille, et qu'il boive ».

LUCIEN CERFAUX.

Maître de conférences à l'Université de Louvain,
professeur au grand séminaire de Tournai.

Le métabolisme basal

Toute cellule vivante, par cela même qu'elle vit, est le siège perpétuel de modifications chimiques.

Ces modifications chimiques s'accompagnent d'un développement de chaleur.

L'homme, animal à sang chaud, partage avec les autres mammifères et avec les oiseaux la faculté de maintenir son corps à une température constante.

La thermorégulation est une opération complexe.

La chaleur, avons-nous dit, est produite dans les cellules par l'effet des combinaisons chimiques qui s'y passent. Ces combinaisons sont, en effet, surtout des oxydations, des combustions qu'on peut comparer à celles qui se passent dans un foyer domestique qui brûle une substance oxydable : le bois ou le charbon, grâce à une substance oxydante : l'oxygène amené avec l'air dans le foyer.

Cette combustion sera d'autant plus vive et développera d'autant plus de chaleur que la quantité d'oxygène amenée sera plus grande. (L'air atmosphérique contient 23 p. c. d'oxygène. Le reste est surtout de l'azote plus quelques gaz rares.)

Dans nos cellules la substance oxydable est représentée par nos aliments, la substance oxydante est, comme dans un foyer, l'oxygène amené de l'extérieur par le mécanisme de la respiration.

Cette combustion intracellulaire dégage de la chaleur comme la combustion du charbon et du bois.

La mesure de cette combustion s'exprime en calories, la calorie étant la quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré un centimètre cube d'eau.

Un homme de taille et de poids moyens, exerçant un travail léger, est le siège d'échanges chimiques dégageant en moyenne 2,600 calories. L'homme exerçant un travail musculaire intense dégage en moyenne 3,500 calories.

Un certain nombre de ces calories seront produites par des échanges nutritifs ayant comme but de produire du mouvement. D'autres seront produites par des échanges ayant comme but de produire de la chaleur, dans la lutte, par exemple, de l'organisme contre le froid. D'autres encore seront le fait du travail de la digestion.

Toutes ces opérations sont, à la rigueur, évitables. Nous pouvons mettre notre corps au repos musculaire absolu, mais pouvons aussi le mettre dans des conditions telles que, ne rayonnant aucune chaleur vers les objets extérieurs, il n'ait à effectuer qu'un minimum de dépense pour maintenir sa température à 36°. Nous pouvons enfin le mettre à jeun et supprimer ainsi tout travail de digestion.

Et cependant, malgré toutes ces précautions, notre corps restera le siège de combustions inévitables. Celles-là, ce sont les combustions résultant des échanges nutritifs requis pour le maintien de la vie même : Assimilation, circulation, etc.

On a donné le nom de *Métabolisme* aux modifications chimiques qui se passent dans nos cellules ou dans le milieu où elles plongent.

L'ensemble des combustions de l'homme représente son métabolisme total. Le métabolisme basal, au contraire, ne représente que les combustions minimales inévitables : la chaleur produite par la seule vie cellulaire (Broeckaert) et s'étudiera, par conséquent, en supprimant, dans la mesure du possible, les combustions nécessaires à l'élaboration du mouvement, au maintien de la température, au travail de la digestion.

Deux méthodes nous permettent de mesurer en calories ce métabolisme de base : la méthode de la calorimétrie directe et celle de la calorimétrie indirecte.

La première est difficile à appliquer en clinique et exige des appareils particulièrement précis. Le sujet en expérience se trouve dans une chambre isolée thermiquement. Toute la chaleur produite est mesurée. Par exemple, on fait passer un courant d'eau enlevant continuellement la chaleur produite et on calcule la différence de température de l'eau à l'entrée et à la sortie. On tient compte aussi d'autres facteurs tels la quantité de vapeur d'eau répandue dans l'atmosphère, etc.

Cette méthode, grâce à de continuels perfectionnements de technique, est devenue très précise, mais est difficile à appliquer et est très coûteuse. Aussi recourt-on généralement à la seconde méthode, celle de calorimétrie indirecte qu'on a vu par comparaison donner des résultats presque aussi précis.

Cette méthode est basée sur l'étude des échanges respiratoires. Comme nous l'avons vu au début de cette chronique, toutes les combustions dont notre organisme est le siège, sont des combinaisons avec de l'oxygène, et cet oxygène lui parvient par le mécanisme de la respiration.

Connaissant donc la quantité d'oxygène absorbée et connaissant le pouvoir calorifique de l'oxygène, il deviendrait aisé de déterminer la mesure des combustions dont l'organisme a été le siège, c'est-à-dire le nombre de calories développées. Malheureusement, nous nous heurtons ici à une grosse difficulté. D'abord le pouvoir calorifique de l'oxygène n'est pas toujours le même, il est différent selon qu'il brûle des graisses ou des hydrates de carbone et des protéines. (Un litre d'oxygène, brûlant des graisses, donne 4.60 calories et 4.95 calories en brûlant des hydrates de carbone et des protéines.)

De plus, si le pouvoir calorifique de l'oxygène qui brûle des hydrates de carbone, ou des protéines est le même en valeur absolue, les protéines dégageront cette chaleur bien plus rapidement et les combustions en seront momentanément très augmentées.

Dans la recherche du métabolisme de base on pourra supprimer cette dernière cause d'erreur en ne donnant au sujet soumis à l'expérience, aucune protéine à ingérer dès la veille. En ce qui concerne la différence de pouvoir calorifique de l'oxygène en présence des graisses ou des hydrates de carbone, la recherche du quotient respiratoire est de nature à nous donner des précisions suffisantes et cela par un procédé inattendu qui tient à la fois de la physique, de la chimie et de la physiologie.

Le quotient respiratoire est tout simplement le rapport entre la quantité d'oxygène consommée et la quantité d'anhydride carbonique produite.

Quand des hydrates de carbone sont oxydés et transformés en acide carbonique et eau, le quotient respiratoire est égal à l'unité, c'est-à-dire que le volume d'anhydride carbonique formé est égal au volume d'oxygène utilisé.

Au contraire, quand des graisses sont oxydées pour être finalement transformées en acide carbonique et eau, le quotient respiratoire est égal sensiblement à 0.70, c'est-à-dire que pour un litre d'oxygène utilisé dans la réaction chimique, il ne sera rendu que sept dixièmes de litre d'anhydride carbonique.

On voit immédiatement le parti qu'on peut tirer de cette épreuve à condition de doser exactement la quantité d'oxygène ingérée et la quantité d'anhydride carbonique rendue.

Si les volumes étaient égaux, ce serait que seuls des hydrocarbures auraient été brûlés et l'on multiplierait le nombre de litres d'oxygène utilisé par 4.95 calories.

Si les volumes étaient dans le rapport de 1 à 0.70, ce serait au contraire que seules des graisses auraient été brûlées et le nombre de litres d'oxygène devrait être multiplié par 4.60 calories.

En réalité, nous aurons un quotient respiratoire intermédiaire et une simple règle de trois nous indiquera quelle est, dans l'expérience actuelle, la valeur calorifique que nous devons attribuer au litre d'oxygène.

* * *

En clinique, le métabolisme basal se détermine généralement de la manière suivante : l'air est amené au sujet en expérience par un large tuyau de caoutchouc qui traverse un spiromètre, instrument chargé de nous dire la quantité d'air utilisé. L'air arrive au sujet dans un masque appliqué exactement sur la figure, en sorte que seul l'air mesuré serve à la respiration. L'air expiré est transmis également par un tuyau de caoutchouc à un sac étanche vide au moment de l'expérience.

Un dispositif de valves empêche l'air expiré de refluer vers le tuyau d'arrivée d'air. Pour éviter les combustions non inhérentes aux phénomènes fondamentaux de la vie, le sujet sera couché très à l'aise et invité à ne pas faire de mouvements, il sera à jeun dans une atmosphère de 18 à 20° et couvert de manière à maintenir aisément sa température.

L'examen se poursuit pendant quelques minutes de façon à ne pas fatiguer le sujet et troubler ainsi les résultats.

Connaissant ainsi la quantité d'oxygène consommée et grâce au quotient respiratoire, le pouvoir calorifique de l'oxygène, il suffit de multiplier l'un par l'autre les deux chiffres, pour obtenir le nombre de calories dépensées pendant un temps déterminé.

Le sujet étant pesé et mesuré, une série de calculs simples

permet d'établir le nombre de calories dépensées par mètre carré de surface corporelle. Le métabolisme basal, en effet, est proportionnel à la surface cutanée et non pas au poids. C'est ainsi qu'un enfant nouveau-né aura, par kilogramme de poids, un métabolisme trois fois supérieur au métabolisme de l'adulte parce que sa surface cutanée est, par kilogramme, trois fois plus étendue que celle de l'adulte.

Bénédict a établi des tables donnant le métabolisme normal d'après l'âge, le sexe, la taille et le poids. Etablir le métabolisme, d'un sujet consiste donc à établir, si sa vie cellulaire est plus ou moins active que celle d'un sujet normal du même sexe, du même âge, de la même taille et du même poids.

Il apparaît immédiatement, combien une telle recherche peut devenir utile dans de nombreux états chroniques qui retentissent sur la nutrition.

Jusqu'à présent, c'est surtout le traitement des troubles dus au fonctionnement défectueux des glandes endocrines, et particulièrement de la thyroïde, qui a été servi par la recherche du métabolisme. En effet, l'hyperthyroïdie ou excès de fonctionnement de la glande augmente considérablement le métabolisme, tandis que l'hypothyroïdie (diminution d'activité) le diminue. Or, le volume de la glande, dans les goîtres par exemple, n'est nullement proportionnel à son activité.

L'hypophyse, autre glande dite à sécrétion interne, c'est-à-dire dont la sécrétion n'est pas destinée au dehors, mais est reprise immédiatement par le torrent circulatoire pour porter au loin ses effets, voit également son étude facilitée par cette méthode qui non seulement sert le diagnostic, mais encore le traitement, en permettant de pousser une médication d'une manière précise et jusqu'à l'obtention du résultat total, sans craindre cependant de nuire à l'organisme en dépassant le but.

D^r BORREMANS-PONTHIÈRE.

Au cœur du fascisme

La loi suprême du régime.

Elle vient d'être élaborée. Elle sera vraisemblablement adoptée et promulguée sans opposition.

Pour en saisir l'énormité, il suffit de la comparer à nos institutions.

Que deviennent, grands dieux, les règles sacro-saintes de la distinction et de la séparation des pouvoirs? Que deviennent la distinction et la séparation des organismes d'Etat et des partis politiques? Voici qu'une loi règle la composition du Directoire du parti fasciste. Voici qu'un organisme est investi des plus hautes fonctions officielles en même temps que de la conduite suprême d'un parti. Le Grand Conseil fasciste est la confusion organisée et inextricable du parti fasciste et de l'Etat italien.

Les plus hauts fonctionnaires et les plus hauts dignitaires de l'Etat sont hissés, au nom de la loi, au sommet de la hiérarchie fasciste. L'énumération des membres ordinaires du Grand Conseil Fasciste est ce que l'on peut imaginer de plus discordant pour un esprit démocratique et parlementaire. Avec les présidents de la Chambre et du Sénat, avec les ministres et les ministres d'Etat, voici venir pêle-mêle le Directoire du parti fasciste, le chef de la Milice nationale, le chef des Balilla et le Quadrumvirat de la Marche sur Rome.

Pour aujourd'hui ne jugeons pas. Constatons que nous sommes aux antipodes de la démocratie politique et du parlementarisme. Il n'est pas jusqu'à la gratuité de ces hautes fonctions officielles qui ne se mette en travers du courant.

Mussolini a rasé l'édifice politique italien pour rebâtir à neuf. lorsqu'on l'a vu démolir avec une si belle ardeur, on se demandait et on lui demandait ce qu'il allait mettre à la place. Il a répondu

par la loi électorale, par la création de la Milice nationale, par l'organisation corporative du peuple italien, et aujourd'hui, par la loi constitutive du Grand Conseil fasciste.

ART. 1. — *Le Grand Conseil du fascisme est l'organe suprême qui coordonne toute l'activité du régime sorti de la révolution d'octobre 1922. Il a pouvoir délibératif dans les cas déterminés par la loi et il donne en outre son avis sur toute autre question politique, économique ou sociale d'intérêt national, qui lui est soumise par le Gouvernement du Roi.*

ART. 2. — *Le chef du Gouvernement et Premier ministre est le président du Grand Conseil fasciste. Il le convoque quand il le juge utile et il en fixe l'ordre du jour.*

ART. 3. — *Font partie du Grand Conseil, comme membres ordinaires : le président du Sénat et celui de la Chambre des Députés, les ministres secrétaires d'Etat, le Quadrumvirat de la Marche sur Rome, les sous-secrétaires d'Etat à la présidence du Conseil, aux Affaires étrangères, à l'Intérieur et aux Corporations, le commandant supérieur ou chef d'état-major de la Milice nationale, le secrétaire, les vice-secrétaires, le secrétaire administratif et les membres du Directoire du Parti national fasciste, les ministres et sous-secrétaires d'Etat sortis de charge après 1922 et qui ont au moins cinq années de fonctions, les secrétaires du Parti national fasciste sortis de charge après 1922, le président de l'Institut de culture nationale fasciste, le président de la Confédération générale des « Organismes autonomes » institués ou reconnus par le Régime, le président de la Corporation générale des Syndicats fascistes d'ouvriers et de citoyens exerçant une profession libre, le président de la Confédération nationale des Agriculteurs, le président de la Confédération nationale des Industriels, le président du Centre national de la coopération, le président de l'Œuvre nationale Balilla, le président du Tribunal spécial pour la défense de l'Etat. La qualité de membre ordinaire du Grand Conseil est en outre reconnue par décret royal sur proposition du chef du Gouvernement.*

ART. 4. — *Le chef du Gouvernement peut appeler par décret à participer aux travaux du Grand Conseil pour un temps déterminé, des hommes qui ont bien mérité de la Nation ou de la Révolution fasciste, ou, pour des questions particulières, des personnes spécialement compétentes en la matière.*

ART. 5. — *La qualité de membre du Grand Conseil est compatible avec celle de sénateur et de député.*

ART. 6. — *Aucun membre du Grand Conseil ne peut être arrêté ni subir une procédure pénale, ni être soumis à aucune mesure de police sans l'autorisation du Grand Conseil.*

ART. 7. — *Le Grand Conseil délibère :*

1° *Sur la liste des députés désignés aux termes de l'article 5 de la loi du 17 mars 1928, n° 1010 (I).*

2° *Sur les statuts, les ordonnances et les directives politiques du Parti national fasciste.*

3° *Sur la nomination et la révocation du secrétaire, des vice-secrétaires et des membres du Directoire du Parti national fasciste.*

Le Grand Conseil doit être consulté sur les questions ayant un caractère constitutionnel. Sont toujours considérées comme ayant un caractère constitutionnel les propositions de loi concernant la succession au trône, les pouvoirs du Roi et les prérogatives royales, la composition et le fonctionnement du Grand Conseil, du Sénat et de la Chambre des députés, les attributions et les prérogatives du chef du Gouvernement, Premier ministre, secrétaire d'Etat, la Faculté du Pouvoir exécutif de décréter des normes juridiques, l'organisation

(1). Nous avons publié à l'époque de sa promulgation cette loi électorale antiparlementaire.

syndicale et corporative, les rapports entre l'Etat et l'Eglise catholique, les traités internationaux qui comportent une modification du territoire de l'Etat ou des Colonies, ou la renonciation à une acquisition territoriale.

ART. 8. — *Le Grand Conseil forme et tient à jour la liste des noms à présenter au Roi, en cas de vacance, pour la nomination du chef du Gouvernement, Premier ministre et secrétaire d'Etat. Le Grand Conseil forme de même et tient à jour la liste des personnes qu'il juge capables, en cas de vacance, d'assumer une fonction de gouvernement.*

ART. 9. — *Le secrétaire du Parti national fasciste est le secrétaire du Grand Conseil. Il convoque et préside le Grand Conseil en cas d'absence ou à défaut du président. Les séances du Grand Conseil sont secrètes. Ses délibérations sont valables quel que soit le nombre des présents. Un règlement d'ordre intérieur, approuvé par le Grand Conseil, détermine les autres normes de son fonctionnement.*

ART. 10. — *Les fonctions de membre du Grand Conseil sont gratuites. Aucune dépense n'est imposée au Trésor pour le fonctionnement du Grand Conseil.*

ART. 11. — *Le secrétaire, les vice-secrétaires, le secrétaire administratif, les membres du Directoire du Parti national fasciste, sont nommés ou révoqués par décret du chef du Gouvernement, Premier ministre, secrétaire d'Etat, après délibération du Grand Conseil. Ils restent en fonctions trois ans et sont rééligibles. Par décret royal, sur la proposition du chef du Gouvernement, le secrétaire du Parti national fasciste peut être appelé à participer à la réunion du Conseil des ministres.*

LOUIS PICARD.

Les fouilles de Ur

Le récit biblique a conservé à travers les âges le souvenir de la ville de Ur, en Chaldée. C'est là, dit la Genèse, qu'Abraham entendit l'appel divin, qui lui ordonna de quitter sa patrie et la maison de son père, pour se rendre dans le pays que Dieu lui indiquerait.

Ur est le berceau du peuple élu, et à ce titre seul cette petite bourgade, située à peu près à mi-chemin entre Bagdad et Bassora, pourrait revendiquer une légitime célébrité. Mais le Père des Croyants eût été bien étonné s'il eût pu prévoir que trente-huit siècles après lui des hommes seraient venus, qui lui en eussent remontré sur l'histoire la plus reculée de sa ville natale.

Les fouilles pratiquées depuis six hivers consécutifs par les expéditions associées du British Museum et du Musée de l'Université de Pennsylvanie, ont ressuscité un passé d'une cinquantaine de siècles, et nous possédons aujourd'hui des renseignements précis sur une civilisation brillante, aussi éloignée de l'époque d'Abraham que les temps mérovingiens le sont du XX^e siècle.

Il n'y était pas question encore de Sémites, Babyloniens ou Assyriens. Le pays était occupé par des populations appartenant à une race toute différente que l'on appelle les Sumériens, aux pommettes saillantes, aux yeux bridés, au nez quelque peu épaté. Leur langue, dont les affinités avec les langues connues font l'objet de discussions passionnées, n'a rien de commun avec les langues des Sémites. Mais ceux-ci ont adopté les signes sumériens, et les ont adaptés à leur propre idiome, ce qui

explique les bizarreries et les complications de l'écriture chez les Assyro-babyloniens.

La campagne de 1927-1928 a été particulièrement fructueuse. Les années précédentes avaient été consacrées au dégagement du sanctuaire. L'hiver dernier, les fouilleurs explorèrent la nécropole dont ils connaissaient l'existence par des sondages antérieurs.

Parmi les sépultures, dont plusieurs ont été violées dès l'antiquité, se trouvent deux tombes du même type, contenant les restes d'un roi et d'une reine de l'époque sumérienne. Une antichambre étroite donne accès à une grande salle, dans un angle de laquelle est maçonné le réduit funéraire proprement dit. Les murs sont en pierre calcaire, fait très rare en Mésopotamie, où les gisements de pierre sont presque inconnus. Les chambres sont voûtées au moyen de briques, de même que l'entrée de la salle funéraire du roi. Ce sont là les exemples les plus anciens d'emploi du cintre, et les archéologues en concluent à l'origine sumérienne de cet élément d'architecture que nous avons hérité d'Asie-Mineure par l'intermédiaire de la Grèce et de Rome.

Dans le tombeau du roi, le réduit funéraire proprement dit avait déjà reçu la visite indiscrète de chercheurs de trésors. Seuls les débris de trois squelettes — celui du roi et, sans doute de ses deux valets de chambre — jonchaient le sol parmi les débris de la voûte percée par les pillards. Une nef en argent munie de six bancs occupés chacun par deux rameurs — symbole du mystérieux passage que devait effectuer le défunt — avait heureusement échappé à leur attention. Cette barque est exposée provisoirement au British Museum avec la plupart des objets provenant des fouilles de cette année. Ils seront ensuite transportés au Musée de l'Irak à Bagdad.

L'antichambre et la grande salle avaient été épargnées. Dans l'antichambre étaient étendus les squelettes de six soldats dont les crânes fracassés étaient encore coiffés de casques en cuivre. Devant l'entrée de la salle principale étaient rangés deux lourds chariots à quatre roues. Les pièces de bois avaient entièrement disparu sous l'action du temps, mais non sans laisser des empreintes très nettes sur le sol. L'armature et les rayons des roues en cuivre de même que les timons, sont parfaitement conservés. Chaque char était tiré par six bœufs qui gisaient derrière les soldats. Ils étaient harnachés de colliers d'argent et de courroies recouvertes de perles en lapis-lazuli, et avaient le nez percé d'un anneau d'argent. A la tête des bœufs se trouvait le valet, et les conducteurs étaient à leur poste sur leur siège.

La salle proprement dite était tout entière jonchée de cadavres. Contre la paroi extérieure de la chambre funéraire étaient alignés neuf squelettes de femmes, portant sur la tête une parure d'or, agrémentée de fleurs en or, en lapis-lazuli et en coquillages. Chacune de ces femmes était munie d'un plateau portant du fard, et d'un vase à parfums en albâtre. Au-dessus d'elles étaient érigées deux statues de taureaux. Les corps, en bois, avaient disparu, mais les deux têtes, l'une de cuivre, l'autre d'or, les yeux, les poils, la barbe et l'extrémité des cornes en lapis-lazuli, sont d'un réalisme surprenant.

Plus loin, les restes de neuf guerriers, le poignard au côté, l'un d'eux coiffé d'un casque de cuivre avec jugulaire d'argent. D'autres squelettes encore étaient éparpillés sur le sol, trop endommagés pour qu'ils pussent être identifiés.

Tout à côté du tombeau du roi, celui de la reine. Son nom, *Shubad*, se lit sur un petit cylindre. Sa tombe était absolument intacte. *Shubad*, étendue, dormait de son dernier sommeil, veillée par ses deux servantes favorites, accroupies, l'une à la tête, l'autre aux pieds de la reine. Celle-ci était revêtue de ses plus beaux atours. Sur la tête, une parure qui est une des merveilles

légues par l'antiquité. Exposée au British Museum, elle orne le chef d'une dame sumérienne, moulé et peint d'après une statue de l'époque. Autour de l'opulente chevelure noire, — vraisemblablement une perruque d'après les dimensions de la parure, — s'enroule un bandeau d'or tourné plusieurs fois autour de la tête, couvert sur le front de lapis-lazuli et de perles encadrées d'anneaux d'or, et couronné d'une guirlande de feuilles de mûrier. Au-dessus de celle-ci s'épanouit une seconde guirlande, plus large, de feuilles de jonc. Le tout est en or, parsemé de fleurs d'or elles aussi, aux pétales de lapis-lazuli. Au sommet de la tête, un diadème d'or, de la forme d'un peigne espagnol, que l'on pourrait comparer à une main à sept doigts.

Des anneaux de dimensions démesurées se balançaient jadis aux oreilles de *Shubad*; son cou et ses genoux étaient cerclés d'or et de lapis-lazuli. Comme vêtement, elle portait une pièce d'étoffe couverte de rangées de perles, où se mêlent l'or, le lapis-lazuli, le carnel et l'agate. L'étoffe était agrafée à l'épaule droite au moyen de trois épingle d'or, la tête en lapis-lazuli. Sur l'une d'elles était fixé le petit cylindre portant le nom de la souveraine.

A côté du lit funéraire, un amoncellement — plus de cent cinquante pièces — de bijoux et de vaisselle d'or, des vases d'albâtre la reproduction en or d'un œuf d'autruche incrusté de perles.

Dans la salle funéraire était déposée, une harpe, les douze clous de cuivre retenant les cordes fixés dans le manche. L'instrument était au bras du harpiste, dont le squelette était effondré près d'un chariot sans roues, sur patins, ressemblant à une chaise à porteurs. Au chariot étaient attelés deux ânes; à hauteur de leur tête, gisaient les conducteurs, recroquevillés sur le sol.

La reine était pourvue, non seulement du nécessaire, mais aussi de l'utile et de l'agréable pour le grand voyage. Son bagage se composait notamment de différents jeux formés de cases et de jetons, dont plusieurs reproduisent exactement le cinq-cé notre jeu de dominos.

Ces richesses étaient disséminées parmi les squelettes, ceux notamment de dix femmes et de deux enfants alignés sur deux rangs, les femmes portant sur la tête un voile fixé par une épingle d'or, et enroulé d'un bandeau d'or orné de perles et de pendentifs d'or s'épanouissant en guirlandes.

Non loin de là fut découvert le tombeau, plus modeste, d'un prince ou d'un officier. Un vase d'or, gravé à son chiffre, nous apprend son nom : *Meskalamadug*, « le bon seigneur du pays ». Le squelette reposait dans un sarcophage d'argile; autour du bassin, une ceinture d'argent retenant un poignard à poignée d'or, une pierre à aiguiser en lapis-lazuli, de la vaisselle d'or et d'argent et un magnifique casque, se prolongeant en couverture, le tout en or massif. Le sommet du casque représente les cheveux divisés par une raie au milieu de la tête et retenus par un bandeau.

D'après M. Woolley, ces tombeaux remonteraient au XXXV^e siècle avant Jésus-Christ. D'autres savants les placeraient aux environs du XXIX^e siècle, à cause du synchronisme de l'écriture avec celle de monuments appartenant certainement à cette époque.

Quoi qu'il en soit de la date précise de ces sépultures, elles nous font pénétrer jusqu'aux environs du quatrième millénaire, en nous offrant le spectacle d'une civilisation raffinée, d'un art extrêmement réaliste — dont la technique dépasse de loin les formes conventionnelles et stylisées de l'art assyro-babylonien — d'une opulence dont témoignent les richesses entassées auprès de ces morts. L'importation de l'or devait notamment être très

développée, et accuse un trafic important avec des régions lointaines.

Euph'ntant le secret de ces tombes, on ne peut évoquer sans frissonner l'horreur du cérémonial funéraire des rois sumériens. Valets et servantes, musiciens, soldats en tenue de campagne, dames du harem parées de leurs plus beaux atours, et jusqu'aux enfants étaient impitoyablement sacrifiés pour accompagner le défunt dans l'autre monde. Le mépris de l'antiquité pour la personnalité et la vie humaines, dont tant de malheureux furent les victimes, se concrétise ici dans toute sa cruauté. Mais c'est à Ur en Chaldée que devait, bien des siècles plus tard, se faire entendre l'appel divin, prélude de l'élection d'un peuple que les dispositions providentielles allaient acheminer lentement, à travers bien des vicissitudes, vers la promulgation du code de la charité chrétienne dans le Sermon sur la montagne.

GONZAGUE RYCKMANS,

Professeur à l'Université de Louvain
et au Grand Séminaire de Malines.

Le visage de l'automne

Même après les splendeurs d'un délicieux été comme celui dont nous venons de jouir, les décors de l'automne gardent un aimable et doux prestige. Leur charme, un peu mélancolique, poétise toute la nature, l'ombre des jardins, la clarté des champs, la grâce des coteaux, le mystère des étangs et des combes; mais c'est surtout la forêt qu'ils revêtent de leur séduction la plus pénétrante.

Les bois en octobre! C'est, d'abord, une caresse pour les yeux qui peuvent goûter en un moment toute la gamme des nuances végétales, depuis la chevelure blond doré du bouleau, que mêlent et démentent les doigts invisibles de la brise, jusqu'aux écharpes rouge vif des chèvrefeuilles, qui s'enroulent aux bras grêles des arbrisseaux, parmi les fourrés épineux. Ce sont ensuite, la petite brume qui commence à envelopper les lignes du paysage, les vapeurs blanches et mauves qui montent de la vallée jusqu'aux guirlandes des collines, et le voile de rêve qui semble flotter autour des choses au déclin, en les imprégnant d'une sorte de langueur nostalgique où se confondent les lueurs du souvenir et les brumes du regret...

Ici, tout est silence et recueillement. On n'entend plus que son propre pas foulant les feuilles mortes, qui font un froufrou de soie froissée. Et l'on a devant les yeux, à droite et à gauche, toute la magie de l'automne. On tenterait en vain de la décrire, on manquerait de mots pour la bien exprimer et de couleurs pour la dépeindre. Elle change, du reste, à toutes les heures de la journée, depuis le divin sourire de l'aurore qui se lève, jusqu'à la tristesse du crépuscule qui tombe. Il n'y a guère que la musique, et encore, celle d'un Schumann par exemple, qui en puisse traduire les subtiles harmonies. Nos phrases à nous sont bien lourdes et bien raides, nos assemblages de sons et de rythmes bien discordants, à côté des modulations infinies qui s'élèvent de la forêt, quand elle soupire, chante ou frémit!

Le fond de ces harmonies est une plainte confuse, un adieu indistinct qu'écoute notre âme pensive en les mêlant, volontaire-

ment ou à son insu, à son propre chant intérieur, et en sympathisant avec le deuil de la nature qui est une image et un écho de tous les siens. Celle-ci se recueille, en effet, et médite sur la fuite trop rapide des beaux jours, sur le soleil qui pâlit, sur la sève qui s'épuise, sur l'approche inévitable de la saison grise. Mais, avant de dire adieu à tout ce que l'hiver viendra détruire, elle veut savourer, une dernière fois, le charme expirant des choses. Elle demande à l'automne, comme à une fée consolatrice, dont la baguette possède une vertu d'apaisement et d'illusion, de l'enchanter, durant quelques semaines encore, des derniers rayons, des derniers parfums et des derniers murmures de la vie. L'automne se prête tendrement à ce vœu suprême, à cette exigence de notre imagination et de notre sensibilité! Elle enrichit les bois de parures merveilleuses. Elle les rend plus splendides et plus somptueux encore qu'au printemps, qui a ses aigreurs et ses bouloées, et qu'au fort de l'été dont les souffles sont brûlants.

Il n'y a pas, durant toute l'année, de promenade plus exquise et où tous les organes de nos sensations reçoivent une caresse plus douce, que celle que nous pouvons faire, aujourd'hui, par le chemin des bois. Outre cette jouissance sentimentale dont j'ai parlé plus haut, la vue, l'ouïe, l'odorat de l'animal humain, qui existe, qu'on le veuille ou non, en chacun de nous et dans lequel est logée notre âme, jouissent, tour à tour ou ensemble, dans cette marche, rapide ou lente, le long des sentiers ou des drèves bordés de feuillages multicolores, bruisants et aromatiques.

Le sang circule, alors, en nos veines non plus par poussées énevantes comme en avril et mai, mais d'une manière plus calme et plus sereine. Le soleil semble plus agréable et plus doux quand, après avoir fondu le brouillard léger, il vient attiédir l'air matinal, en dorant la cime des hêtres, des peupliers et des mélèzes. Une senteur salubre de résine flotte dans l'air. La fumée, odorante aussi, des feux d'essarts, qui prolongent de toutes parts leurs traînées bleuâtres, mêle ses émanations rustiques aux autres aromes que la rosée, en s'évaporant, dégage de la terre humide, de l'herbe brouie, des mille plantes forestières. La voix des chiens de chasse anime les hautes futaies. Des grives s'éparpillent parmi les sorbiers des lisières. De temps en temps, on entrevoit une vague forme fauve ou rougeâtre, chevreuil ou renard, se couler dans les fourrés comme un éclair. On est arrêté au passage par une toile d'araignée qui ressemble à un réseau d'argent serti de perles, par le monticule d'une fourmière tapissée d'aiguilles de pin, par un écureuil qui se promène, la queue en panache, ou qui, effarouché, fait un brusque écart et grimpe lestement sur un érable. On finit, pour peu qu'on soit simple et sans ambitions, par ne plus se croire le roi de la création; on imagine, un moment, qu'on habite, avec d'autres êtres à plume ou à poil, une arche vivante, une arche immense de feuillées, pleine d'existences diverses en lesquelles palpité le mystère de vivre.

Et quand on est forcé de regagner les cités urbaines, ces arches de pierre où les hommes s'entassent et où les arbres sont dépaysés, on embrasse d'un dernier regard les bois que l'on quitte, et l'on s'attarde un peu à les contempler, pour mieux en emporter la vision, car, malgré soi, l'on se demande toujours si on les reverra encore... La verdure printanière, jeune, fraîche et gaie, ne donne pas de ces idées grises qui finiraient, si l'on ne les chassait point, par devenir noires; mais les feuilles qui se décolorent et se dessèchent, avant de tomber, sont d'un symbole trop expressif de notre destinée pour ne pas nous attrister un peu sur nous-mêmes et éveiller, en notre âme, de mélancoliques pensées.

ADOLPHE HARDY.

A propos des "Chartreux," d'Emile Baumann

Le relâchement moral est une conséquence de la guerre, dit-on, et cette explication console certains moralistes, comme s'il ne s'agissait, évidemment, que d'un trouble provisoire. Ainsi donc la guerre, école d'héroïsme et de détachement, aurait excité une fringale de jouissance.

Selon la disposition des esprits, une même cause produit des effets divergents. La considération de la brièveté et de l'instabilité de la vie jette l'un dans les austérités du cloître et l'autre dans la poursuite hâtive des plaisirs. La guerre a fait, moralement, du bien et du mal. Elle fut une pierre de touche pour la révélation des caractères.

Ceux dont la foi ou les mœurs ont fléchi à l'épreuve y étaient sans doute mal préparés. Normalement soutenus par l'ambiance, ils furent trop faibles pour résister aux tentations extraordinaires. Sortie de son atmosphère habituelle, leur constitution morale a rapidement succombé aux influences méphitiques d'un milieu bouleversé. Leurs convictions n'étaient pas solidement ancrées; leur religion était une habitude plutôt qu'une certitude intellectuelle.

Pour combattre l'immoralité, il importe donc d'agir d'abord sur les intelligences et de remettre le dogme en honneur. La morale doit puiser son efficacité dans les grandes vérités religieuses. Efflorescence de la foi, la morale, tôt ou tard, descend fatalement, quand la foi vient à baisser.

Un des moyens de relèvement les plus pratiques est de montrer la foi en action dans la vie des saints. Là, d'une façon tangible, adaptée à notre nature humaine qui ne s'émeut que par le sensible, la doctrine se présente pour ainsi dire en chair et en os. Réjouissons-nous de voir une immense production hagiographique envahir la librairie; son étonnant succès prouve du moins l'avidité du public pour le mystère et pour le surnaturel.

Cette curiosité s'est étendue au phénomène de la vie monastique, si étrange aux yeux d'un monde entraîné par la fièvre des affaires et par le tourbillon des plaisirs. Processus naturel. L'intérêt éveillé pour l'hagiographie devait se reporter sur les saints vivants et sur les institutions qui, par leur nature, paraissent destinées à engendrer les saints. Non pas qu'elles en aient le monopole! Le calendrier liturgique est là pour prouver que la sainteté est de tous les âges et de toutes les conditions sociales.

Le lancement d'une Collection consacrée aux « Grands Ordres monastiques », fut une heureuse inspiration de M. Bernard Grasset, qui a trouvé en M. Edouard Schneider la compétence et l'autorité voulues pour en assumer la direction.

L'idée de confier à des laïques le soin de présenter au public les Ordres religieux semble singulière à première vue. Certes, on aurait aisément trouvé, dans chaque ordre, un écrivain de renom pour parler, avec enthousiasme, de l'idéal qu'il s'est choisi. Mais, précisément, on a voulu être objectif et éviter même le soupçon du panégyrique.

D'autre part, M. Schneider a compris qu'il ne s'agissait pas tant de faire l'histoire des Ordres que de tracer la physionomie particulière et d'insister sur l'idée dominante de chacun d'eux.

C'est ce qu'il a fait lui-même dans les *Heures bénédictines*. Et M. Emile Baumann a cherché aussi, dans ses *Chartreux*, à noter la caractéristique de l'Ordre fondé par saint Bruno. Son livre sera le bienvenu, car, certes, l'Ordre des chartreux est l'un des moins connus du grand public, malgré la célébrité mondiale de la liqueur la « chartreuse ».

M. Baumann lui-même, pour se documenter, a consciencieusement visité nombre de Chartreuses en Espagne, en Italie, en Suisse; il a vécu de la vie des moines; il les a longuement interrogés, après avoir médité leur règle et leur histoire. Il nous présente le fruit de son enquête, non pas sous la forme didactique d'une synthèse, mais, se souvenant de sa méthode de romancier et de voyageur, et sachant que son public s'intéressera plus aux anecdotes qu'à l'exposé scientifique, il fait part de ses constatations au fur et à mesure qu'il les vérifie, et il les encadre des menus incidents qui agrémente son exploration.

C'est, appliquée aux Chartreux, la manière inaugurée par

Joergensen dans ses *Pèlerinages franciscains* et suivie par Edouard Schneider dans son *Petit Pauvre dans ses ermitages*. Elle ne manque pas de charme; elle offre même l'occasion de prendre sur le vif tel aspect humain, voire tel défaut naturel d'une grande œuvre surnaturelle. Mais, bien sûr, l'essentiel se trouve parfois un peu noyé dans les petits faits accidentels et, si la physionomie de l'Ordre arrive à être suffisamment complète, les éléments en restent quelque peu éparpillés.

Par la force des choses, il manque à cette galerie le tableau d'une Chartreuse française. Tout ce que l'auteur a pu faire, c'est une visite à la Grande Chartreuse de Grenoble. Elle n'est plus aujourd'hui qu'un cadavre qui attend, pour ressusciter, le retour des Chartreux vivants. Les morts sont toujours là, dans leur cimetièrre, comme des témoins qui réclament, pour leur descendance spirituelle, le droit de propriété.

Sans compter la perte des inappréciables biens surnaturels qu'a entraînée le départ des religieux, un gouvernement aveuglé par la haine s'est infligé à lui-même, de gaieté de cœur, un énorme détriment matériel en tarissant une source pareille de revenus pour l'État et de bien-être pour toute la contrée d'alentour. Inconcevable folie, qu'il serait grand temps de réparer, comme le réclame la population de l'arrondissement. Les bâtiments eux-mêmes crient en faveur de leurs propriétaires légitimes; leur destination sacrée est si évidente qu'ils n'ont pu, jusqu'ici, servir à autre chose. Les tentatives d'utilisation ont été onéreuses pour l'occupant usurpateur, qui, au lieu d'en tirer un revenu, se voit forcé de dépenser annuellement de grosses sommes, en pure perte, à leur entretien. Biens mal acquis ne profitent guère.

Mais que sont les pertes matérielles en comparaison du déficit spirituel dont la France pâtit depuis l'exil des religieux? Qui fera le compte exact de la lumière et de la chaleur qui, du foyer ardent d'une abbaye, rayonne à grande distance comme un phare sur la mer du monde? Quelle folie que d'éteindre de parti-pris ces feux, au risque de s'exposer au naufrage! Et quelle méconnaissance de l'histoire, dont les annales sont pleines de faits qui attestent l'influence de ces grands centres de culture sur la civilisation et sur le progrès moral des nations!

PAUL HALFLANTS.

Les élections présidentielles aux Etats-Unis

Dans un mois, une soixantaine de millions d'électeurs et d'électrices américains vont être appelés à élire un nouveau président.

On prévoit qu'une grosse trentaine de millions de voix seront émises. Elles se répartiront entre les candidats présentés par les cinq partis en présence : communistes, démocrates, prohibitionnistes, républicains et socialistes.

Communistes, prohibitionnistes et socialistes recueilleront probablement, tous ensemble, environ un million et demi de suffrages. L'énorme majorité de ceux-ci se partagera entre les démocrates et les républicains. Dans quelle proportion? Bien malin qui pourrait le dire.

Il est très dangereux de jouer au prophète. Il est particulièrement dangereux de le faire cette année, car depuis longtemps la lutte entre deux candidats présidentiels ne s'est présentée aussi vive, aussi intéressante, aussi incertaine aussi que cette fois-ci.

Cela pour divers motifs, que nous examinerons après avoir présenté rapidement les programmes, et, plus rapidement encore, les candidats.

* * *

Il est habituellement de règle, et de bonne tactique, que les conventions nationales de chaque parti choisissent un candidat

présidentiel populaire, fût-il de second plan, plutôt qu'un candidat de premier ordre mais de moindre popularité. *Safety First* : sécurité d'abord. La sécurité c'est, avant l'intérêt du pays, le succès du parti.

Cette fois, pourtant, la convention démocratique et la convention républicaine ont chacune fait choix d'un candidat d'incontestable valeur, et de grande, quoiqu'inégale, popularité.

Les personnalités de M. Smith et de M. Hoover, à elles seules, justifient l'intérêt que suscitent les élections de 1928. Nous n'y insistons pas, la presse quotidienne ayant, depuis plusieurs semaines, décrit le caractère et rappelé la carrière des deux principaux antagonistes du 6 novembre.

* * *

Passons aux programmes.

Un programme électoral est, par définition, un document assez long, rempli de formules et de promesses, et dont tout n'est pas à retenir ni à croire sous peine de damnation. De plus, tout programme comporte des points d'importance variable. Tout cela nous justifie, plutôt que de nous perdre dans un examen fastidieux et inutile, de nous en tenir à l'essentiel du programme de Smith et de Hoover.

Les grandes questions à l'ordre du jour ?

J'en vois six (on en peut voir davantage; d'autres peut-être en verront moins) : la question religieuse, la prohibition, l'aide aux fermiers, la corruption, les tarifs, l'immigration.

Toutes, je me hâte de le dire, n'ont pas la même acuité.

1. — Question religieuse d'abord. Accord des candidats : tolérance. Mais nous verrons plus loin pourquoi la question religieuse jette un élément d'incertitude, et peut prendre une signification spéciale, dans le scrutin de novembre.

2. — Prohibition. Grande question qui empoisonne la vie américaine depuis huit ans et qui, pour la première fois, est complètement transplantée sur le terrain politique. On connaît le régime : aux termes du XVIII^e amendement à la Constitution, la fabrication, l'importation, le transport et la vente des boissons enivrantes sont interdits. Suivant la loi Volstead, qui complète l'amendement, il faut considérer comme boisson enivrante tout breuvage qui titre plus d'un demi-degré d'alcool. C'est-à-dire que, pratiquement et en théorie, les Américains en seraient réduits au régime de l'eau glacée. Mais cela ne veut pas du tout dire — au contraire — qu'en fait on ne boive pas autant de « boissons enivrantes » qu'avant, et surtout de moins bonnes et de plus dangereuses.

Sur ce problème, que l'un et l'autre avaient eu grand soin d'éviter jusqu'à présent, républicains et démocrates se séparent. Le candidat républicain, M. Hoover, considère les mesures prohibitionnistes comme intangibles; M. Smith, au contraire, tout en proclamant sa volonté de faire respecter les mesures constitutionnelles et légales aussi longtemps qu'elles ne seront pas abrogées, se déclare partisan d'une atténuation du régime existant. Hoover est « sec », Smith, modérément « humide ».

3. — Aide aux fermiers. Les fermiers, très nombreux aux Etats-Unis, et surtout les fermiers du *Corn Belt* dans le Middle West, se plaignent de la situation pénible de l'agriculture. Ils achètent à haut prix, sur un marché intérieur très protégé, les produits manufacturés dont ils ont besoin; et d'autre part, ils sont contraints de vendre à l'étranger, à des prix que la concurrence maintient bas, un fort important surplus de leur production.

Unde irae. — Le fermier américain se considère volontiers comme l'éternel sacrifié, au profit des classes industrielles.

Le programme républicain, autant que le programme démocratique, se montre plein de sollicitude pour ces déshérités... qui

constituent un imposant contingent d'électeurs. M. Hoover leur promet aide et protection; M. Smith s'engage à leur fournir protection et aide.

4. — La corruption. L'administration républicaine de ces huit dernières années fut illustrée, on s'en souvient, d'un retentissant scandale connu sous le nom de scandale de *Teapot Dome* (1). Un membre du cabinet Harding y faisait assez drôle de figure. C'est pain bénit pour les démocrates, que le candidat n'a pas manqué de « monnayer » comme il fallait s'y attendre.

Il est vrai que le parti démocratique, tout spécialement dans l'Etat de New-York, n'est pas à l'abri de tout reproche en matière de corruption — et que les républicains ne se feront probablement pas faute de répondre du tac au tac aux accusations démocratiques.

5. — Les tarifs. — Le parti républicain est traditionnellement protectionniste; le parti démocratique est libre-échangiste. Mais d'un libre-échangisme tellement mitigé, qu'à la vérité on ne peut considérer la question des tarifs comme un critère de différenciation entre les deux partis.

6. — L'immigration. — Ici encore, les divergences ne sont pas radicales. M. Smith et M. Hoover n'entendent, ni l'un ni l'autre, ouvrir plus larges les vannes de l'immigration. Tous deux sont d'accord pour atténuer certaines rigueurs de la loi de 1924, qui ont pour résultat de séparer les membres d'une famille. Or M. Smith se sépare de M. Hoover, c'est dans le désir qu'il a de modifier le pourcentage annuel d'immigrants admis des différents pays d'Europe. Au lieu de 2 % sur base du nombre total d'immigrants de chaque pays se trouvant aux Etats-Unis en 1890, il voudrait tabler sur le nombre d'immigrants de chaque pays se trouvant aux Etats-Unis en 1910, ou en 1920. En fait, on admettrait de la sorte plus d'immigrants de l'Europe méridionale et orientale, et moins d'Anglais, d'Irlandais et d'Allemands.

* * *

Tels sont, si non les principaux points des programmes, du moins ceux qui, en discours et en fait, seront le plus vivement controversés. Et s'il me fallait encore réduire cette liste à ses éléments essentiels, je n'en retiendrais que la question religieuse, la prohibition et l'aide aux fermiers.

Ce sont ces trois questions, tout spécialement, qui feront l'élection. Et c'est le moment d'examiner comment, et à quel point, elles peuvent rendre incertains les résultats du scrutin.

1. — La question religieuse.

Les Etats-Unis sont un pays protestant. Les catholiques constituent à peu près le sixième de leur population. Pour la première fois depuis la fondation de la République, un candidat catholique (M. Smith) se présente pour la magistrature suprême.

Rien ne s'y oppose dans la Constitution.

Rien ne s'y opposera-t-il dans l'esprit public ?

La citadelle du parti démocratique, ce sont les Etats du Sud. Ces Etats sont surtout méthodistes; plus que les Etats du Nord et de l'Est, ils sont anti catholiques. On voit le problème.

Il n'est pas douteux que des voix démocratiques iront au candidat républicain, pour des motifs purement religieux. Combien ? Dans une mesure suffisante pour modifier sensiblement l'échiquier électoral ? Nul ne peut le dire.

Premier élément d'incertitude.

2. — La prohibition.

Le parti démocratique et le parti républicain s'étaient jalouse-

(1) Voir *Revue catholique* du 7 mars 1924.

ment gardés, je l'ai rappelé, de mettre la prohibition sur le tapis. Ils avaient pour cela d'excellentes raisons l'un et l'autre : c'est que tous deux étaient divisés sur la question, et comptaient dans leur sein des « secs » et des « humides ».

Par la force des choses, voici la question à l'avant-scène et les positions respectives nettement tranchées.

Combien de démocrates sacrifieront la fidélité à leur parti à un idéal prohibitionniste? Combien de républicains, adversaires de la prohibition, donneront leur appui au candidat démocratique?

Question à laquelle il est encore plus malaisé de répondre qu'à la première. Deuxième élément d'incertitude.

3. — L'aide aux fermiers.

La classe rurale « vote républicain », en général, dans le Middle West. Le marasme dont elle se plaint depuis plusieurs années s'est produit sous une administration républicaine. Et voici que les démocrates leur prodiguent les promesses les plus alléchantes.

Jusqu'à quel point les fermiers vont-ils se laisser séduire par les promesses démocratiques, et désertent peut-être le parti républicain qui les aurait déçus?

Troisième élément d'incertitude.

* * *

Et ce n'est pas tout.

En 1924, lors des dernières élections présidentielles, une importante scission se marqua dans le parti républicain. Le sénateur La Follette constitua un parti radical, et obtint près de cinq millions de voix.

En 1924, les résultats furent les suivants :

Républicains	15,718,789 voix
Démocrates	8,378,962 voix
Radicaux	4,822,319 voix

Cette année le parti républicain marche uni à la bataille. Normalement, la très grosse partie des voix radicales dissidentes de 1924 devrait lui retourner.

Mais le parti radical a préconisé, tout récemment, la candidature de M. Smith. Si la consigne est suivie, ce dernier pourra trouver un appoint considérable de ce côté. Combien de voix pourrait-il distraire, de ce fait, du parti républicain?

Il est fort difficile de le dire; mais il n'est pas impossible qu'un déplacement de voix assez sérieux en résulte.

Dans quelle mesure, encore une fois, peut-il neutraliser des déplacements en sens inverse provoqués par la question religieuse ou prohibitionniste; dans quelle mesure peut-il accentuer un déplacement que ces mêmes questions pourraient motiver en faveur du candidat démocratique?

Encore un coup, qui peut le prévoir?

* * *

Ce n'est pas tout encore, et vous voyez que le problème est particulièrement complexe cette année.

Aux démocrates anticatholiques et « secs » qui pourraient voter pour Hoover, il n'est pas impossible qu'il s'en joigne un certain nombre qui reprochent à M. Smith ses accointances avec Tammany Hall, la célèbre organisation politique de New-York.

Tammany Hall se rendit fameux, il y a quelques décades, par de retentissants scandales dans l'administration de la ville de New-York. Depuis lors, l'organisation s'est apurée; mais dans l'esprit de certains, les suspicions et les préventions demeurent vivaces.

Smith pourrait-il en pâtir?

* * *

On n'en finirait pas d'énumérer toutes les causes, petites et grandes, de tous les déplacements de voix possibles.

Est-il de quelque importance que M. Hearst, le magnat de la presse américaine, mène campagne contre M. Smith dans ses vingt-sept journaux?

Les 57,000 Indiens de l'Etat d'Oklahoma tiennent-ils vraiment la balance du pouvoir dans cet Etat?

L'appui accordé à Hoover par Henry Ford; l'hostilité de M. Butler contre M. Hoover; l'intervention américaine en Amérique latine; le pacte Kellogg; et, tant que nous y sommes, l'inscription de Louvain auront-ils une influence quelconque pour ou contre l'un des candidats?

Nul ne le sait, et on l'ignorera peut-être toujours.

Une chose est certaine: c'est qu'à raison de la personnalité des deux candidats et de quelques grandes questions qui s'y débattent, la campagne actuelle est une des plus intéressantes que l'on ait eues aux Etats-Unis depuis longtemps — et que d'Europe nous ne devons pas négliger d'en suivre les péripéties (1).

Vicomte CH. DU BUS DE WARNAFFE.

Vers l'apaisement au Mexique?

Un revirement de Plutarco Calles

Le président Calles a prononcé le 1^{er} septembre, devant le Congrès National, un discours que la presse qualifie d'historique. Historique? Ce serait plutôt à l'histoire elle-même d'en juger, et sans doute rabaissera-t-elle à un niveau fort médiocre ces déclarations d'un président qui s'en va. Le programme du successeur serait autrement effectif que ces propos d'un homme qui, se sentant détesté, prend tout à coup souci de finir en beauté. Et rien ne nous dit que, en ce pays d'à-coups qu'est le Mexique, le testament de Calles sera la charte du nouveau président, encore que celui-ci soit sa créature.

Néanmoins, le discours anniversaire de l'Indépendance offre un intérêt particulier. Non pour le charme de la lecture, certes. L'emphase officielle de ces personnages mexicains est insupportable. Dès qu'ils ont trouvé une formule à leur goût, rien ne peut leur faire passer l'envie de la faufiler telle quelle d'un bout à l'autre d'un discours, où elle revient alors comme un leit-motiv parmi des périodes aussi prétentieuses qu'interminables. Ce procédé n'a rien de commun avec la littérature, mais il offre du moins cet avantage qu'un long discours est vite lu.

Or, Calles avait cette fois deux idées. Et ces idées sont l'une et l'autre surprenantes. La première: « C'est fini de moi à la présidence. » L'autre: « Il importe que le Mexique sorte de l'ère des gouvernements personnels pour passer au régime des lois et des institutions. » Tout le discours testamentaire brode là-dessus.

Pour la première idée, Calles, soyez béni! Vous ne l'avez sans doute pas trouvée tout seul; quelque damnée conjonction de circonstances a dû vous l'imposer bien malgré vous. Mais si le peuple mexicain peut vous être reconnaissant de quelque chose — et son embarras était grand jusqu'ici — c'est bien de lui promettre de ne pas revenir au pouvoir, et d'employer à ce serment la solennité que vous y avez mise. Ecoutez-le. « Je dois faire une déclaration ferme, irrévocable, par laquelle j'engage mon honneur devant le Congrès National, devant le pays, et devant le concert des peuples civilisés. Bien que jamais les circonstances n'aient mis le Chef de l'Exécutif dans une atmosphère plus propice à la prolongation

(1) Sur le mécanisme des élections présidentielles, et sur la campagne de 1924, voir *Revue catholique* des 13 juin, 19, 17, 24 et 30 octobre, et 21 novembre 1924.

d'un homme au pouvoir, bien que des suggestions, des offres, et même des pressions enveloppées de motifs d'ordre patriotique et national se soient exercées sur moi pour obtenir mon assentiment à la continuation de ma charge... je déclare solennellement, avec toute la clarté nécessaire pour que mes paroles ne prêtent ni à suspicion, ni à interprétation, que non seulement je ne chercherai pas à prolonger mon mandat en acceptant une prorogation ou une désignation comme Président provisoire, mais que, ni pour la période qui suivra l'*interim*, ni en aucune autre occasion, je n'aspirerai à la présidence de mon pays;... que jamais et pour aucun motif, en aucune circonstance, le président actuel de la République mexicaine ne retournera à ce poste. » Voilà une partie du fameux serment du 1^{er} septembre. Il est en réalité beaucoup plus long, mais ceci suffit à donner une idée de l'assurance que Calles tient à donner au peuple d'être tranquille à son sujet. Ceci est déjà une surprise.

* * *

L'étonnement n'est pas moindre quand on parcourt les variations de Calles sur le deuxième thème de son discours. La même affectation de sincérité qu'il a mise dans ses adieux au pouvoir est ici consacrée à conjurer le pays de suivre désormais, non plus le prestige des hommes, mais celui des lois et des institutions.

Oregon est mort, et terrible, dit Calles, est la perte que subit le Mexique. Mais si cette disparition pouvait avoir quelque bon effet, ajoute-t-il, ce serait d'avertir le pays qu'il doit apprendre à se passer de grands hommes. Certes, il ne manque pas en ce moment d'hommes capables d'exercer la magistrature suprême, mais il n'existe plus de chef doté d'un prestige national. Eh! consolons-nous. « Voici l'occasion, peut-être unique pour longtemps, d'essayer décidément de passer de la catégorie des pays de *caudillos* à la condition bien plus haute, plus respectée, plus productive, plus pacifique et plus civilisée de pays d'institutions et de lois. » C'est le *caudillo* Calles qui tient ce langage.

Il y a plus fort, et le « vieux » président ne s'y attarde pas moins. Non seulement, le Mexique doit seconder le vasselage des capitaines d'aventure, mais les institutions réglant sa vie devront fonctionner dans le sens le plus libéral. Elections pures, équilibre des partis, libre discussion aux Chambres, tel est le programme de Calles en partance. Que de nouveautés, vraiment, pour qui a observé pendant quatre ans les procédés de l'administration de M. Calles lui-même! Et cependant Calles, illuminé d'une foi nouvelle, les préconise avec force. Qui nous rendra raison de cette étonnante sagesse?

Dans la générosité d'un libéralisme qui lui coûte si peu, Calles ne recule devant aucune conséquence. Mais, si les élections sont sincères, il y aura donc des députés réactionnaires?

Réactionnaires et même cléricaux, répond ce loup qui devient berger.

Qu'à cela ne tienne! « La liberté effective de suffrage qui amènera à la Représentation nationale des groupes représentant la réaction, voire la réaction cléricale, ne peut alarmer les vrais révolutionnaires... Les districts où le suffrage de la réaction politique ou cléricale triomphera sur les représentants des tendances avancées seront, pour de longues années, bien moins nombreux que les autres. » — « Nécessité urgente, reprend-il ailleurs, que celle d'avoir au Parlement des membres représentant toutes les nuances de la réaction. »

Et Calles de s'étendre comme un autre Montesquieu sur le bienfait de la présence d'une opposition au Parlement, jusqu'au moment où, laissant percer le bout de l'oreille, il confesse que le principal service que les conservateurs rendraient à la Nation en acquiesçant quelque puissance serait de remettre d'accord entre eux les éléments aujourd'hui dispersés de la « famille révolutionnaire ».

Voilà comment Calles réclame « l'établissement, pour régler la vie politique, de partis nationaux réels et organiques ».

* * *

Que Calles en dise ce qu'il veut, ses propos du 1^{er} septembre condamnent toute sa propre pratique présidentielle. S'il est un homme qui empêche la liberté démocratique et le libre jeu des institutions, c'est bien celui qui supprima la presse catholique, qui fit repousser du pied par les Chambres la pétition couverte de deux millions de signatures par laquelle les catholiques deman-

daient de pouvoir respirer légalement chez eux, celui qui viola la Constitution en faveur d'Oregon et qui opéra ensuite, autour de la personne sacrée du candidat officiel, le nettoyage des rivaux. A quand cela remonte-t-il? A quelques mois à peine. Calles a la contrition trop ostentatoire, vraiment, pour qu'on en croie grand' chose, et c'est un triste sourire que provoquent sur les lèvres des mères et des fils des martyrs ses cyniques bélements sur « l'auguste et perpétuelle sérénité des Institutions et des Lois. » Il est trop tard, *senor Calles*, pour vous faire beau, et ce que l'histoire retiendra de vous, ce n'est pas la tendresse d'adieux qui ne vous engageait à rien, mais la férocité de votre politique effective.

Si la « conversion » de Calles doit signifier quelque chose, en dehors du vain espoir de se refaire une virginité, nous pensons que c'est plutôt ceci. Le gouvernement n'en sort pas; le commerce est dans le marasme; l'insécurité est totale; l'insurrection ne se laisse pas étouffer; le crédit international est perdu. Il faudrait donc faire peau neuve, et profiter de la première occasion pour virer dans le sens d'une politique ample et nationale.

Ce calcul, on l'avait prêté à Oregon, mais les propositions officieuses du président élu aux catholiques furent dérisoires, et les autorités religieuses ne purent les retenir un instant.

Quoi d'étonnant que d'autres le reprennent aujourd'hui dans les milieux gouvernementaux, et que l'avènement d'un président provisoire, en amenant une gestion de nature plus effacée, plus purement administrative que celle d'un leader de haut style, soit l'occasion rêvée de faire un geste salutaire? Présentant le revirement, Calles aura voulu s'attribuer la gloire de le patronner. Ainsi s'expliquerait l'inconcevable discours testamentaire.

* * *

Nous serons bientôt fixés sur la réalité de ces intentions. Un groupe de catholiques éminents, pour la plupart membres de professions libérales, auxquels se sont joints des non-catholiques de marque, a réintroduit auprès des nouvelles Chambres la fameuse pétition pour la liberté religieuse.

Aussitôt, chose bien significative, la presse libérale a supplié le Parlement de traiter ce projet avec toute la considération qu'il mérite. Un éditorial de l'*Universal*, que nous avons sous les yeux (8 septembre), sans oser se prononcer sur le fond, énonce avec sympathie les griefs des catholiques. « Les pétitionnaires expriment qu'il est impossible d'ignorer l'existence d'un problème religieux qui de toutes manières inquiète l'esprit public, qui provoque la dépression de la vie économique et sociale, la torpeur des affaires, le manque de crédit étranger. C'est un fait, et c'en est un autre que l'impossibilité de résoudre un conflit nettement spirituel en n'employant que des moyens de force. »

« La première preuve, ajoute l'*Universal*, de ce que nous entrons dans le régime des institutions proclamé par le président dans son message déjà historique, doit être de résoudre constitutionnellement ce que l'on vient à demander de façon constitutionnelle... « sans renouveler le geste dédaigneux de jeter au panier un million de signatures ».

Il nous revient d'ailleurs que l'atmosphère officielle est favorable, non seulement à l'examen de la pétition, mais même à son admission. Suivant le *Diario del Paso* du 10 septembre, « c'est l'opinion générale dans les milieux politiques que les députés accueilleront quelques-unes des modifications proposées, » et si « quelques députés radicaux prétendent s'opposer à cette réforme, on a d'autre part la certitude que la majorité se montrera favorable à son approbation ». Or, cette majorité est celle d'une Chambre renouvelée par un simulacre électoral sous la pression des Obrégonistes. Elle ne comprend aucun catholique.

La personnalité de Portes Gil, nommé président provisoire, est au surplus trop falote pour qu'on en puisse rien déduire. Fils adoptif de Calles, il suivra Calles dans ses palinodies comme il l'a fait dans sa politique infernale, lorsqu'il exécutait les ordres de Plutarco comme gouverneur du Tamaulipas.

Serait-ce donc la fin du cauchemar? De ses mains dégoulinantes du sang qu'il verse encore, Calles a-t-il vraiment saisi le rameau d'olivier?

Méfions-nous, mais espérons tout de même.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Nos Institutions représentatives

Nous avons successivement étudié, avec le vicomte Charles Terlinden, la formation du royaume de Belgique, avec M. Alfred De Ridder nos relations diplomatiques avec les Puissances européennes, avec M. Fernand Baudhuin notre évolution économique : il restait à décrire le mécanisme de nos institutions représentatives pour achever le tableau général de la Belgique au cours de sa première période. Cette dernière partie a été dévolue au distingué professeur de l'Université de Gand, M. Georges Eeckhout.

A cette brève et substantielle étude — elle ne comprend qu'une cinquantaine de pages — qui couronne utilement le premier volume de *l'Histoire de la Belgique contemporaine*, de 1830 à 1914, on nous permettra de ne consacrer qu'une rapide analyse. Il serait oiseux, en effet, de rouvrir, à cette occasion, un long débat sur la valeur des systèmes électoraux et la tâche de l'historien d'ailleurs doit le renfermer dans l'exposé objectif des faits.

Notre Constitution a proclamé la souveraineté nationale, la souveraineté populaire, envisagée en fait, non pas énoncée en principe. *Tous les pouvoirs émanent de la nation*. En faisant cette déclaration, nos Constituants n'ont pas entendu adhérer au dogme de la Révolution de 1789, tout faire partir de l'homme pour tout ramener à l'homme, placer la source première du droit, du pouvoir, de l'autorité dans la seule nature et la seule raison humaine, sans remonter jusqu'à Dieu de qui dérive toute souveraineté.

Ils n'ont pas non plus adhéré aux théories rousseauistes qui ne voient dans la souveraineté que la somme des droits individuels de tous les citoyens, mais l'ont considérée comme un attribut indivisible inhérent à la nation.

M. Eeckhout sous-entend la première réserve et articule la seconde. Son rôle est d'étudier l'organisation du pouvoir législatif, mieux, de nos institutions représentatives et il s'en est acquitté à la perfection. Il excelle à décomposer le mécanisme de ces institutions, à en dérouler l'évolution, il a l'art de buriner les formules adéquates, il a la clarté et la précision, il se sert d'une langue pure, correcte et qui ne manque pas d'une élégante simplicité.

Dans cette histoire, il y a quatre étapes principales : l'œuvre du Congrès national, la réforme de 1848, la révision de 1893, son achèvement en 1899.

Le Congrès nous a dotés de la monarchie constitutionnelle et du gouvernement parlementaire, sous l'influence de l'Angleterre et de la France de Louis-Philippe. La pièce maîtresse du système est la responsabilité ministérielle qui assure la prépondérance des élus de la nation sur le chef de l'Etat. Ainsi était satisfaite la plus bruyante revendication de l'opposition sous le régime hollandais. Il ne resta au Roi que le choix de ses ministres, prérogative sur laquelle empîètent de plus en plus les prétentions des partis, et ces ministres relèvent de la Chambre qui les

contrôle et les tient à sa merci par le vote des budgets. Léopold I^{er} s'est plaint de ce que la Constitution ait été fabriquée en l'absence du roi et Léopold II, lui même, a reconnu qu'il n'avait plus même l'autorité de son père. La puissance royale est ligotée, les plus hauts intérêts du pays, la défense nationale elle-même, sont livrés au jeu des partis, à leur suprématie.

Inutile de dire ici que l'optimisme de l'historien ne se laisse pas effleurer par ces bouderies de réformiste.

Mais il faut loyalement reconnaître que plaçant la réalité du pouvoir, de la souveraineté dans les membres de la Chambre, le Congrès s'est soucié de n'y appeler qu'une élite issue du suffrage d'électeurs indépendants, payant un cens assez élevé, variable d'ailleurs, ayant intérêt à la chose publique. Il a même voulu que le Sénat, offrant dans sa composition des garanties modératrices fit contrepoids à la Chambre. Pure illusion d'ailleurs ! Fragiles combinaisons ! La dualité du système n'aboutit qu'à établir le parallélogramme des forces convergentes en un même point. Le Sénat s'est ajouté à la Chambre, il ne l'a pas contrebalancée.

M. Eeckhout a écrit une page très intéressante sur nos institutions communales, il y fait voir avec sa lucidité coutumière comment la loi de 1836 — complétée d'ailleurs par celles de 1842 et de 1887 — est une transaction entre les tendances centralisatrices incarnées au début par Rogier et la fidélité à nos antiques traditions spécialement représentée par J.-B. Dumortier.

Le vent révolutionnaire qui soufflait de France en 1848 et secouait les Etats voisins donna le frisson à la Belgique. Pour empêcher la tempête d'y sévir avec violence, on jeta du lest. On se borna, au reste, à l'abaissement du cens jusqu'au dernier degré de l'échelle dressée par la Constitution. Il fut uniformément fixé à fr. 42.32. Il devait descendre, en 1871, à 20 francs pour la province et à 10 francs pour la commune, il devait même disparaître dans ces deux cas, en 1883, à l'avantage des capacitaires.

C'est aussi en 1848, et encore sous l'influence de la Révolution de Paris que fut décrétée l'incompatibilité entre le mandat législatif et l'exercice d'une fonction ou emploi salarié d'Etat, exception faite pour les ministres. Maladroite réforme qui fermait les portes du Parlement à de précieuses compétences.

La virginité électorale a toujours été exposée aux plus perfides séductions. En France, elle est effrontément et impunément violée. Chez nous, on ne se contentait pas de faire pression sur l'électeur par des moyens très savoureux en de certains arrondissements, tels les saucissons d'Alost de légendaire mémoire, on allait jusqu'à pratiquer la fraude, on parvenait facilement, par certains signes d'identification, à pénétrer le secret du vote.

C'est Jules Malou qui, par la loi de 1877, due à son initiative et inspirée du *Ballot Act* anglais de 1872, entoura de mystère l'opération électorale, en exigeant la déclaration préalable des candidatures pour permettre un type uniforme de bulletins, en instituant des témoins et surtout en adoptant la cabine d'isolement, empruntée à l'Australie. Des lois ultérieures ont encore perfectionné le système. Aussi M. Eeckhout ne se retient pas d'écrire : « Entre

toutes les législations qui se sont efforcées de réaliser le secret du vote, le code électoral belge se distingue par le luxe de ses précautions et la minutie de ses règles. Il a servi de modèle à plus d'un État, il est proposé ailleurs comme une expérience qui mérite d'être suivie et on peut affirmer que nulle part la liberté de l'électeur n'a trouvé dans le secret du vote un ensemble de garanties plus efficaces et plus complètes. »

La réforme de 1848 ne fut que le prologue du drame de la revision constitutionnelle dont le premier acte se termina par le vote du 27 novembre 1893, la prise en considération de la revision. C'est Paul Janson qui par sa tonnante éloquence lança le premier coup de canon dans la vieille forteresse de la Constitution.

En vain, longtemps, catholiques et libéraux modérés firent bloc contre la marée montante revisionniste, on fut entraîné à la Constituante. Elle fut le champ-clos de discussions passionnées, on y livra bataille sur bataille, on démolit le projet de l'habitation, proposé par le cabinet, « le suffrage universel des pères de famille », on ne s'entendit pas pour le remplacer, on se trouvait acculé à une impasse, l'opinion s'énervait, l'agitation gagnait les rues, la classe ouvrière qui voulait à tout prix faire sa trouée dans le rempart constitutionnel devenait menaçante et cependant les partis pataugeaient dans l'impuissance des plus stériles débats. Enfin Nyssens vint qui dénoua la crise, l'infortuné Nyssens, promis à un si triste destin.

Il parvint à rallier une majorité compacte autour du vote plural, à réaliser enfin l'accord des partis. D'après cette heureuse formule que des maîtres éminents de la science politique défendent aujourd'hui comme le mode le plus logique du suffrage universel, le droit de vote était universellement octroyé, mais en accordant au père de famille, au propriétaire, au capacitaire les voix supplémentaires. Ce coefficient d'influence électorale corrigé le vice radical du suffrage octroyé à la brutalité du nombre.

C'était un élargissement immense du corps électoral avec l'établissement de barrières protectrices pour empêcher la submersion du trône et du pays par la démagogie. Les électeurs étaient 137,000, en 1892; ils devenaient, en 1893, 1,370,000; sur ce nombre, on comptait 853,000 électeurs à une voix, 293,000 à deux voix et 223,000 à trois voix.

Le système réalisait l'équilibre entre les forces impulsives de la masse et les forces réfléchies des élites. Il tempérât la hardiesse, il assurait le progrès dans l'ordre. Il fut stupidement attaqué par la démocratie, niveleuse, égalitaire, jalouse de toute supériorité. Pour le renverser et précipiter la nation dans le suffrage universel pur et simple, inorganisé, amorphe, reconnu à tout citoyen de 21 ans, pour lancer le pays dans la voie des plus périlleuses aventures, il a fallu la guerre, les ténébreuses conjurations de l'occupation, il a fallu le complot de Lophem où le plus éhonté chantage eut raison de la pusillanimité politique. Et maintenant vogue la galère... aux abîmes !

L'instauration du régime proportionnel fut le complément de la revision électorale. Deux grandes campagnes, celle de 1894, qui amena la chute de Beernaert, chaud partisan de la Proportionnelle; celle de 1899, qui aboutit.

M. Eeckhout a terminé son chapitre par le récit de cette lutte qui déchira la majorité catholique. L'auteur ne dissimule pas ses convictions proportionalistes qui déteignent visiblement sur ces pages où la Proportionnelle est peinte en beau et l'opinion adverse défavorablement appréciée.

Après avoir relu les vigoureux discours de Woeste et de Helleputte, ceux de 1894 et de 1899, après avoir confronté nos expériences parlementaires avec leurs prévisions, je dois reconnaître qu'ils avaient vu clair, et la réfutation de M. Eeckhout ne me paraît pas péremptoire.

Je n'entends pas rouvrir ici ce débat qui nous mènerait loin, je me borne à une simple constatation.

L'électorat n'est pas un droit naturel, mais une fonction, la simple désignation de ceux qui ne sont pas les mandataires de leurs électeurs, mais les délégués de la nation en vue de participer au gouvernement. La justice ne réclame donc pas absolument que tous les partis, toutes les nuances des partis soient représentées pour former la carte exacte de la géographie politique du pays dans une Chambre simplement consultative. Elle réclame impérieusement que l'électorat choisisse les meilleurs citoyens, les plus aptes à légiférer pour le bien commun et à contribuer au gouvernement par le vote des budgets.

Or, la représentation proportionnelle ne fait pas de majorités solides, stables, des majorités de gouvernement. Elle juxtapose des minorités, elle pousse à la dislocation des partis, à la dissémination des groupes. Elle livre la décision à une fraction infime qui, par son appoint, peut se faire l'arbitre des débats, tenir le pouvoir en échec, le réduire à l'impuissance. Nous savons ce qui se passe sous ce régime où il faut ruser, biaiser, pratiquer le marchandage pour tenter de faire passer à travers les oppositions les lois les plus indispensables à la sécurité du pays.

Me sera-t-il permis de rappeler en terminant que dans une lettre célèbre adressée au *Courier de Bruxelles*, en 1894, et reproduite encore en 1899 par ce même journal, Mgr Mercier, alors président de l'Institut philosophique, réfuta péremptoirement le reproche d'injustice fait au système majoritaire.

Nous croyons, par la quadruple analyse que nous leur avons présentée, avoir donné à nos lecteurs une juste idée de *l'Histoire contemporaine de la Belgique*, publiée sous la direction de M. l'abbé Deharvenge, éditée chez Albert Dewit.

Ce premier volume est le portique d'un noble édifice où s'élève la Belgique politique, religieuse, scientifique, philosophique, artistique et coloniale. Deux autres volumes rempliront ce programme avec les collaborations les plus importantes.

En félicitant la direction de ce premier volume intéressant d'un bout à l'autre, nous formons le vœu que l'œuvre se poursuive avec un succès grandissant. Elle sera un beau monument élevé par le patriotisme à la gloire de la Belgique centenaire.

Qu'on nous permette, en finissant, de réclamer des tables analytiques, oasmastiques qui doubleront l'utilisation de ce précieux ouvrage.

J. SCHYRGENS.

Tarifs actuels pour l'étranger

Le prix de l'abonnement pour l'étranger est fixé comme suit	
I. — Pour l'Allemagne occupée (militaires en service actif)	10 belgas
II. — Pour le Grand-Duché de Luxembourg	11 belgas
III. — Pour le Congo belge	12 belgas
IV. — Pour l'Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bulgarie, Congo français, Côte d'Ivoire, Espagne, Estonie, Ethiopie, France, Gabon, Grèce, Guinée française, Haïti, Hongrie, Lettonie, Maroc, Martinique, Mauritanie, Niger, Oubanghi-Chari, Paraguay, Pays-Bas, Perse, Pologne, Portugal et colonies, Réunion, Roumanie, Salvador, Sarre, Sénégal, Serbie, Croatie et Slavonie, Somalis, Soudan, Tchad, Tchécoslovaquie, Terre-Neuve, Tunisie, Turquie, Uruguay, Républiques Soviétiques Socialistes, Brésil, Égypte, Mexique, Équateur	17 belgas
V. — Pour tous les autres pays	20 belgas

FRANCE

La prochaine guerre : la guerre civile...

De La Revue des Vivants de Paris, numéro de septembre, sous le titre : Paris en cas d'émeute. Le plan Z.

Dans les derniers jours du mois de juin s'assemblait, sous la présidence d'un de nos maréchaux, un Conseil qui envisageait les mesures de défense à prendre en cas d'émeute à Paris.

Si le préfet de police y assistait, l'élément militaire y dominait naturellement. On sait, en effet, que lorsque les troubles prennent de graves proportions et que les forces ordinaires de police ne suffisent plus à les contenir, la responsabilité de rétablir l'ordre incombe au commandement militaire qui prend la direction des opérations.

Des divergences de vues se manifestèrent entre l'état-major de l'armée et le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, que soutenait M. Chiappe, préfet de police.

Ceux-ci restaient partisans du système connu qui consiste à établir, sur toute l'étendue de la capitale et de la banlieue immédiate, des îlots de résistance sur des points convenablement choisis, garnisonnés, en tous temps, par de l'infanterie, à établir en certains centres, nœuds de communications importantes, des réserves mobiles (cavalerie, autos mitrailleuses, tanks, cyclistes, etc.) manœuvrant autour des îlots de résistance, de manière à assurer ou à rétablir l'ordre.

Mais l'état-major de l'armée a conçu et poursuit un autre plan qu'on désigne généralement sous le nom de plan Z.

Il consiste, en résumé, à ne plus défendre, en cas de troubles sérieux, que l'îlot parisien englobant les ministères et l'Élysée, à abandonner momentanément aux révolutionnaires le reste de la capitale, à rassembler à Versailles, des forces importantes venues des différentes garnisons de province, et à reconquérir ensuite Paris.

Ce plan se fonde sur une interprétation de l'Histoire qui invoque, de Charles V à M. Thiers, toute une série d'exemples, pour prouver que Paris ne se défend pas par le dedans, mais se reprend par le dehors.

Nous n'en parlerions même pas, tant il nous semble peu probable que le gouvernement puisse se rallier à une conception qui livre d'entrée de jeu à la révolution les établissements de crédit, les journaux, les moyens d'éclairage et de communications, si l'état-major de l'armée n'avait commencé l'application de ce plan avant même sans doute que le gouvernement en ait été averti.

En effet, en vertu de ce plan, certains régiments de l'infanterie métropolitaine et plusieurs escadrons en garnison à Paris ont reçu avis de leur dissolution prochaine. C'est ainsi que la garnison de Paris, déjà descendue de 29 bataillons d'infanterie métropolitaine et de 20 escadrons de cavalerie en 1914 à 11 bataillons et à 12 escadrons, doit être ramenée dans quelques mois à 8 bataillons d'infanterie métropolitaine et à 8 escadrons de cavalerie.

Une seconde réunion s'est tenue au mois d'août au cours de laquelle M. Chiappe, préfet de police, a accentué sa protestation. Mais cette fois, M. le général Gouraud est demeuré neutre entre les deux thèses qui s'opposaient.

Le général Debenedy a fait valoir que la création de 1,500 gardes républicains mobiles permettrait de suppléer au déficit de la garnison, bien que le rôle de ces unités ne soit pas le même que celui de la troupe, et la décision de dissoudre trois bataillons d'infanterie et quatre escadrons de cavalerie de la garnison de Paris a été maintenue par l'état-major de l'armée.

En un temps où le gouvernement dénonce l'organisation militaire du communisme, où il ne peut pas douter que celui-ci ne

concentre son effort sur Paris, où aucun mouvement de troupes ne passe inaperçu de gens qui ont des raisons particulières de s'intéresser à l'état des garnisons, n'est-ce pas préparer d'avance les voies à une future Commune que de laisser appliquer une stratégie à la fois aussi imprudente et aussi redoutable.

Paris se trouverait ainsi pris, en cas de troubles, entre deux dangers : le danger de la Révolution auquel on commencerait par le livrer, le danger de l'armée qui, pour le reprendre, devrait le traiter comme une ville ennemie. Il courrait le risque d'être deux fois détruit.

Ce beau plan est fort peu secret, puisqu'il est parvenu à notre connaissance par plus d'une source. Nous en avons contrôlé l'exactitude. Mais nous ne pouvons croire que le gouvernement l'accepte et laisse ainsi préparer, en lui fournissant de telles facilités, la prochaine guerre : la guerre civile.

Dans La Revue française, M. René Johannet commente :

Depuis une trentaine d'années, on constate, en France, que les effectifs révolutionnaires s'accroissent régulièrement. Les deux ou trois dernières élections permettent d'évaluer à 150,000 hommes adultes environ cet accroissement. Actuellement, un électeur sur trois se dit, se croit révolutionnaire, l'est peut-être. Pour l'ensemble de la France, cela donne une armée de 12 à 15 millions de rebelles. Si ce mouvement continue, d'ici peu une rencontre se produira entre les éléments d'ordre et la révolution en marche.

Rencontre pacifique? Rencontre légale, où tout se passerait suivant les rites de la majorité parlementaire et du jeu constitutionnel? On verrait alors un ministère socialiste consacrer en France la ruine définitive de la religion, de la famille, de la propriété. Les vaincus s'inclineraient sans mot dire.

Le spectacle de l'Europe contemporaine où de pareilles rencontres ont maintes fois eu lieu nous prouve que, jusqu'ici, en pareil cas, la rencontre a été violente. Qu'il s'agisse de la Russie, de l'Italie, de l'Allemagne, qu'il s'agisse de Mussolini, de Lénine ou de Spartakus, nous avons vu le sang couler, nous avons entendu le bruit de moulin des mitrailleuses.

Il est donc sage de considérer : 1^o que tôt ou tard une rencontre aura lieu en France entre les révolutionnaires et les hommes d'ordre; 2^o que cette rencontre sera la rencontre de deux armées, ayant chacune leur méthode. Cela est tellement admis qu'en ce pays, pays classique de l'imprévoyance, le gouvernement lui-même — et qu'il en soit loué! — se prépare à l'éventualité d'une guerre civile. On admet, avec quelque raison, que l'effort de l'ennemi portera d'abord et principalement sur Paris. On suppose même, ce qui est moins drôle, que l'émeute serait quasi-victorieuse.

Ce plan, le plan Z, a été avec raison vivement critiqué dans toute la presse, de l'*Echo de Paris* au *Gaulois*. Il laisse aux révolutionnaires la disposition, au moins momentanée, des grandes banques, des journaux, des moyens d'éclairage et de communications. Il leur permet, en outre, de saisir des « otages » en quantité. C'est un point que je n'ai vu signaler nulle part. Il a son importance. Il expose en outre le capital à toutes les déprédations de l'émeute triomphante et à la destruction probable qui accompagnerait la reprise de la ville par les forces régulières. Au surplus, l'occupation de Paris par la Révolution exercerait dans les grands centres de province une répercussion formidable qui se traduirait par des massacres.

En faveur de ce plan, on allègue des arguments tirés de l'histoire. On montre que, de Charles V à M. Thiers, Paris rebelle a été

soumis par une armée venant du dehors. Discutons ce point. D'abord, c'est une bizarre conception que celle qui va chercher dans l'histoire non des indications morales, civiques, mais des recettes grossièrement superficielles. Quoi de commun entre le Paris et les Parisiens de la Fronde et ceux d'aujourd'hui? La population révolutionnaire est alimentée par des apports étrangers qui font de la répression une toute autre opération que sous Louis XIV. En 1650, les Parisiens étaient des Français, qu'il fallait peut-être ménager. Aujourd'hui, ils sont parfois submergés par les Orientaux de tout acabit. Sabrer des Mongols, fut-ce avenue de l'Opéra, n'a rien de commun avec des tueries entre « frères ». De plus, tous les efforts de l'édilité parisienne ont tendu, depuis cent ans, à rendre facile cette répression que l'étroitesse des rues, leur enchevêtrement rendait jadis impraticable. Aujourd'hui, les grandes voies droites permettent l'emploi intensif des mitrailleuses et empêchent — on l'a vu en 1920 — les moindres rassemblements de se former.

Quant à l'exemple de Thiers, il est mauvais. Tout sucré, Thiers avait déclaré que si une émeute avait l'air de vouloir éclater à Paris, il fallait lui laisser le champ libre, pour qu'elle atteigne son développement extrême, de façon à permettre une répression gigantesque, qui n'épargnerait aucun des éléments révolution-

naires, mis en situation de se déclarer. Cette thèse, les événements permirent à Thiers de l'expérimenter. De là, la retraite à Versailles, la reprise et les fusillades en masse.

Mais l'histoire ne s'écrit pas servilement, elle se fabrique. Une certaine condition de l'urbanisme, une certaine idéologie personnelle, ne doivent peser en rien sur des décisions correspondant à des conjonctures inédites.

S'il est vrai que M. Chiappe s'est prononcé en faveur d'une organisation locale et générale tendant à défendre l'essentiel de Paris sur tous les points à la fois, par des garnisons permanentes de troupes, des réserves mobiles de cavalerie, d'autos mitrailleuses, de tanks, de cyclistes, manoeuvrant autour d'îlots de résistance convenablement choisis, M. Chiappe a mille fois raison. En pareille matière, l'histoire c'est le bon sens, l'histoire, c'est la raison. Qu'avons-nous de commun avec Charles V? Taper dur et taper tout de suite, voilà la vérité.

Il est excellent que cette discussion ait éclaté. Reste à souhaiter que si l'émeute éclate, ce soit sous un gouvernement décidé à se défendre. Paris défendu, c'est Paris sauvé d'avance. Mais voyez-vous la révolution éclatant sous un Kerensky? C'est là le véritable danger.

L.-R. THÉVENET EXPORTATION

180, rue Royale, BRUXELLES

Tél. 242.17

C. P. Post. 778.67

Succursales :

BRUXELLES

Rue Neuve, 13
Tél. 132.96

ANVERS

Rue du Berceau, 22

OSTENDE

Rampe de Flandre, 25

Tél. 207.72

LES MEILLEURES CIGARETTES

Tous les goûts - - Toutes les fantaisies

CHOIX UNIQUE EN ARTICLES DE CADEAUX

MEUBLES - SIEGES

DÉCORATION INTÉRIEURE

Louis DE CLERCK

48, Rue de Luxembourg, 48

BRUXELLES

Téléphone 341,35

SWAN
FOUNTPENS

LE PORTE PLUME
DE L'ELITE

Plume pointée d'iridium naturel,
pratiquement inusable

Construction robuste

En
vente
partout



En
vente
partout